



Déclaration de politique communale du Collège communal

Conformément à l'article L1123-27 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation

Table des matières

I.	Une Ville où l'on trouve plus de logements accessibles et de qualité	8
1.1.	L'augmentation de l'offre de logement sur tout le territoire.	8
1.2.	L'amélioration de la qualité des logements et de leur adéquation à l'évolution des modes de vie.	11
II.	Une Ville dotée d'une politique urbanistique et immobilière intégrée	13
III.	Une Ville qui repense sa mobilité	14
3.1.	Une mobilité adaptée aux problématiques d'environnement et de santé	15
3.2.	Faire de Liège une « Ville piétonne et cycliste »	16
3.3.	Une ville qui prépare activement l'arrivée du tram	17
3.4.	Une offre de transports en commun ambitieuse, cohérente et intégrée	18
3.5.	Une politique de stationnement volontariste qui protège les riverains	19
3.6.	Une mobilité connectée pour plus d'efficacité	19
IV.	Une ville sûre	21
4.1.	Renforcer les dispositifs de proximité et de prévention	21
4.2.	Renforcer la police de proximité au service des citoyennes et des citoyens ..	22
4.3.	Assurer le « vivre ensemble » dans les quartiers et les lieux publics	23
4.4.	Innover dans la lutte contre la toxicomanie	25
4.5.	Développer une politique de la nuit	26
4.6.	Utiliser tous les leviers préventifs, de proximité et répressifs pour lutter contre le radicalisme	26
4.7.	Développer une politique de sécurité globale et intégrée	27
V.	Une ville qui réussit sa transition écologique et climatique	28
5.1.	Une ville qui réduit son empreinte écologique	28
5.2.	Amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air	29
5.3.	Verdurisation de la ville	29
5.4.	Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité	29
5.5.	Une ville qui s'engage dans l'économie circulaire	30
5.6.	La propreté, un combat quotidien	31
VI.	Une ville solidaire	34
6.1.	Lutter contre la pauvreté	34
6.2.	Lutter contre l'augmentation du coût de la vie	35
6.3.	Poursuivre la mise en œuvre de la motion « Liège, Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte »	37
VII.	Une Ville inclusive, collaborative et de quartier	38
7.1.	Plus de places dans les crèches	38
7.2.	Multiplier les projets en faveur des enfants, des ados et des jeunes adultes ..	39

7.3. Tous égaux, tous Liégeois : mener le combat pour l'égalité des femmes et des hommes.....	41
7.4. Faire des personnes en situation d'handicap des citoyens à part entière.....	42
7.5. Porter une grande attention aux aînés	45
7.6. Lutter contre toutes les discriminations	47
7.7. Développer les liens de proximité.....	48
VIII. Une Ville où l'on s'émancipe grâce à l'enseignement, la culture et le sport.....	49
8.1. L'enseignement pour toutes et tous	49
8.2. La culture comme outil d'émancipation, de cohésion sociale et d'attractivité.....	52
8.3. Encourager la pratique sportive.....	54
IX. Une Ville qui développe l'emploi, l'économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine.....	57
9.1. Créer de l'activité et de l'emploi.....	57
9.2. Soutenir le commerce.....	58
9.3. Miser sur le tourisme	61
9.4. Valoriser le Patrimoine	62
X. Une Ville intelligente, ouverte sur le monde et qui s'affirme à l'échelle internationale.....	64
10.1. Le numérique et l'innovation au service des citoyens.....	64
10.2. Développer une stratégie d'affirmation internationale de Liège	66
10.3. Ouvrir les citoyens sur le monde.....	67
XI. Une Ville aux côtés de son Université et de ses Hautes écoles	68
XII. Une Ville citoyenne, transparente, aux finances saines et proche des Liégeoises et des Liégeois	71
12.1. Citoyenneté et participation.....	71
12.2. Etat civil et proximité.....	72
12.3. Des finances saines.....	73
XIII. Liège, précurseur en matière de Bien-Être Animal	75
XIV. Une Ville au cœur d'une Métropole.....	77

Le Collège communal, issu des élections du 14 octobre 2018, est heureux de vous présenter sa **Déclaration de politique communale** reprenant les principales orientations qu'il mettra en œuvre tout au long de la législature, conformément à l'article L1123-27§1^{er} du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Cette déclaration n'est pas un aboutissement mais un point de départ.

S'appuyant sur celle-ci et sur le projet de ville 2012-2022 complété des actions prioritaires issues du processus « Réinventons Liège », le Collège organisera au cours du premier semestre 2019 un processus approfondi de participation citoyenne pour déterminer le **Projet de Ville « Liège 2025 »** qui traduira les orientations majeures retenues en projets concrets conformément au § 2 de la même disposition décrétole.

Le Projet de Ville « Liège 2025 », qui sera soumis au Conseil communal de septembre 2019, constituera le **Plan stratégique transversal** tel que défini dans le Code de la démocratie locale.

Il contiendra l'ossature des politiques à mener pendant cette législature et sera soumis à **évaluation** à deux reprises au cours de celle-ci. Il sera aussi l'occasion de mettre en œuvre un axe majeur de la méthode qui prévaudra dans la gestion communale : celui de la **participation et de l'implication citoyennes**.

Pour de multiples raisons, la société dans laquelle nous vivons est déboussolée et démotivée. Les extrêmes de tous bords ont fait leur réapparition, avec leur cortège de divisions et de simplismes.

Pour aller à contre-courant de cette tendance dangereuse à terme pour la nature même de notre régime démocratique, il nous est apparu que la seule voie possible est celle du rassemblement des différentes catégories de citoyens autour d'un projet d'avenir, de leur implication dans la vie collective et de la reconnaissance du droit de chacun d'être un acteur du devenir de sa Cité.

A cette fin, nous mettrons en place de **véritables outils de participation citoyenne** dans le cadre de l'élaboration des divers plans mentionnés dans la présente Déclaration (Schéma de développement territorial, plan de lutte contre la pauvreté, mesures en faveur du climat...).

Nous renforcerons également les capacités d'actions des comités de quartier et nous inclurons systématiquement les citoyens dans la conception des aménagements qui concernent leur quotidien. Vecteur d'intégration, cette participation citoyenne se traduira par l'amplification du « **budget participatif** ».

Chaque année, **1 million d'euros sera consacré à des investissements dans les quartiers** (voiries, parcs, bancs, terrains de sport, plaines de jeux, bâtiments communaux...), choisis **en concertation participative avec la population locale**.

La participation citoyenne sera également au cœur d'une démarche importante que le Collège souhaite mener : l'élaboration **d'un Schéma communal de Développement territorial**.

Dans la prolongation du Projet de Ville 2025 et des objectifs stratégiques qu'il déterminera, le Collège s'attèlera à **co-construire** avec toutes les parties prenantes une **vision de la Ville de demain en matière de développement territorial**.

Ce Schéma, **conçu avec les citoyens**, traduira le Projet de Ville en termes d'aménagement et de conception du cadre de vie dans tous les quartiers de la Ville.

D'autres processus de participation et d'implication citoyennes seront poursuivis et / ou créés pour répondre à cette aspiration profonde de la population, en particulier de la jeunesse, qui a fait part de sa volonté de s'impliquer dans la gestion de la Cité

Les contextes dans lesquels s'inscrit la présente Déclaration influencent inévitablement le contenu de celle-ci et l'urgence de certaines solutions à apporter à la population.

Ces contextes, bien différents de la situation prévalant en 2012, sont de plusieurs ordres :

- *Le contexte sociétal* : les attentats commis en Europe et dans le monde, comme celui de Liège le 29 mai 2018, ont marqué de leur sceau les sociétés démocratiques. Nous nous devons d'intégrer cette menace permanente sans pour autant renoncer, que du contraire, à nos modes de vie.
- *Le contexte budgétaire* : l'Union européenne, de manière de plus en plus pressante, exige des Etats et de toutes les entités infra-étatiques de respecter strictement les normes SEC 2010, avec pour effet de restreindre les capacités

d'investissement. Par ailleurs, la législation fédérale relative aux pensions met à charge de la Ville de Liège des montants toujours plus importants au titre de la « cotisation de responsabilisation ». Cette législation menace l'équilibre budgétaire retrouvé suite à la reprise, obtenue par la Ville en 2008, de sa dette historique et de 80% de sa dette pension par la Wallonie.

- *Le contexte numérique* : nous sommes les témoins au quotidien des évolutions fulgurantes de la technologie, qui bouleversent - et bouleverseront encore plus à l'avenir – le rapport que les citoyens ont avec tous les pans de la vie en société.
- *Le contexte climatique* : l'accord de Paris (COP21) de décembre 2015 a engagé la planète toute entière dans un processus de désescalade du point de vue du réchauffement climatique et de l'émission des gaz à effet de serre. Sa mise en œuvre doit se poursuivre et s'accélérer sur le terrain local, comme le demandent notamment Greenpeace et le mouvement *Youth for climate*.
- *Le contexte social* : en Wallonie, plus de 20% de la population vit dans un ménage dont le revenu net est inférieur au seuil de pauvreté. On sait que dans les grands centres urbains, la situation est généralement encore plus préoccupante. Liège n'échappe pas à la règle et doit mobiliser plus que jamais ses moyens pour faire face à ce défi.
- *Le contexte démographique et urbain* : les villes ne vont cesser de croître. En 2050, elles accueilleront 2/3 des habitants de la planète. Il est nécessaire de s'y préparer dès maintenant car Liège va également être confrontée au défi démographique.
- Et puis il y a *le contexte liégeois* : un contexte où depuis 15 ans, notre ville se métamorphose et affirme, grâce à de nombreux grands projets urbains menés à bien et une confiance retrouvée, son statut de Métropole universitaire, économique, culturelle, commerciale et touristique générant beaucoup d'activités.

Sur base de ces constats, des échanges réalisés avec tous les groupes politiques, des contacts permanents avec les acteurs de terrain et des priorités

programmatiques de chacun, le Collège a décidé d'orienter toutes ses décisions, de réaliser toutes ses actions, de choisir tous ses projets pour autant qu'ils rencontrent au moins un des cinq objectifs stratégiques suivants :

1. Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales
2. Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air
3. Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers
4. Renforcer l'attractivité de Liège
5. Réussir à densifier la Ville tout en la rendant encore plus agréable

Les politiques que le Collège propose de mener concourront à rencontrer ces 5 objectifs stratégiques.

Voici les principales d'entre elles.

I. Une Ville où l'on trouve plus de logements accessibles et de qualité

Le logement est un droit fondamental. C'est en effet un facteur indispensable pour construire tout projet de vie. Notre objectif sera de permettre à chaque citoyen de trouver un logement sur le territoire de la ville, adapté à ses besoins et à un coût qui corresponde à ses moyens.

Nous le savons, la population liégeoise sera sans doute de 215 à 220.000 habitants domiciliés en 2030.

Pour faire face à cet accroissement démographique, le **Schéma de Développement Territorial de l'Arrondissement** (SDALg) postule un accroissement du nombre de logements à Liège, notamment pour lutter contre l'étalement urbain dans l'agglomération liégeoise.

Pour toutes ces raisons, nous agirons dans **deux directions** :

1.1. L'augmentation de l'offre de logement sur tout le territoire.

En matière de **logements publics**, nous voulons **atteindre 10% du parc total de logements**. Pour réaliser cet objectif, il faudrait donc construire plus de 4000 logements publics supplémentaires.

A l'heure actuelle, les 2 sociétés de logements publics (Maison liégeoise et Logis social) ne reçoivent pas les moyens budgétaires régionaux leur permettant de réaliser des constructions neuves en nombre suffisant.

Notre priorité sera **d'obtenir de la Wallonie des moyens** pour permettre à notre Ville de mener cette politique sociale du logement que nous appelons de nos vœux. Car la Ville doit pouvoir tenir le rôle d'ensemblier dans la politique du logement sur le territoire communal. Elle doit aussi être renforcée dans son rôle d'opérateur de la reconstruction de la ville sur la ville, qu'elle est la seule à effectuer.

Indépendamment de cette indispensable intervention régionale, la Ville actionnera **tous les leviers à sa disposition** et créera de **nouveaux outils** pour progresser vers cet objectif.

Parmi ces nouveaux outils, nous :

- **amplifierons, via notre Régie** les opérations de rénovation urbaine telles que celles menées dans les quartiers Ste-Marguerite, Saint-Léonard, Centre-ville, Outremeuse et bientôt Amercoeur.;
- favoriserons et soutiendrons les projets **d'habitats groupés** en organisant des achats groupés et réunissant des citoyens intéressés par une vie en communauté ;
- soutiendrons l'émergence de « communautés foncières » sur le principe des **Community Land Trust**, gérées en commun par les pouvoirs publics et les associations ;
- étudierons le développement d'un véhicule financier permettant de **mobiliser l'épargne populaire** pour développer les logements publics.

Conformément aux enjeux identifiés dans le SDALg, il est également indispensable **d'accroître de manière significative la création de logements privés à Liège**. Notre ville doit se densifier et proposer une offre d'habitat susceptible de retenir les citoyens souhaitant voir évoluer leur cadre de vie et d'attirer des habitants séduits par la qualité de vie en ville.

C'est la raison pour laquelle nous établirons, dans le cadre de l'élaboration du « Schéma communal de développement territorial », un **Plan Prioritaire d'Implantation de Logement (PPIL)** pour déterminer là où la Ville préconise que les investissements soient réalisés.

Ce plan prévoira de s'attaquer aux **logements inoccupés**. A ce sujet, nous établirons un **inventaire** des logements vides sur tout le territoire de la ville, **augmenterons la taxe sur les logements vides** dès la première année complète d'inoccupation et, en dernier recours, intenterons des **actions en cessation** envers les propriétaires les moins réceptifs.

Dans le même état d'esprit, nous encouragerons l'affectation des **étages** des commerces à des logements en mettant en place des **incitants** à destination des propriétaires (information, suivi des dossiers de permis, primes, ...)

Nous favoriserons aussi la **construction de nouveaux logements** là où les transports en commun et les modes actifs seront aisément accessibles, pour combler les dents creuses et dans le respect des espaces verts nécessaires à la population. Pour réussir ce dernier point, nous amplifierons les mesures permettant de concrétiser dans tous les quartiers le « *Plan de redéploiement des espaces publics de qualité* », (PEP's).

Nous créerons un **label de qualité pour les kots**. Cet outil permettra de vérifier si les kots répondent aux critères règlementaires (conformité avec les obligations légales, salubrité, etc.) mais aussi qualitatifs comme la situation, l'équipement mobilier ou encore l'accès à internet, etc. Cette démarche se fera en partenariat avec l'Université et les Hautes Ecoles en analysant leurs besoins.

Nous veillerons aussi à **reconstruire la ville sur la ville** en développant qualitativement plusieurs zones, en veillant à la **diversification** du type de logements pour rencontrer les besoins des personnes âgées ou en situation d'handicap, les attentes des familles recomposées et les souhaits de voir se développer l'habitat partagé ou communautaire.

Dans tous les projets à venir d'une certaine ampleur, nous veillerons à imposer une **accessibilité facilitée pour au moins 10% des logements à construire**.

Enfin, nous utiliserons **cinq leviers** pour accroître l'offre de logements accessibles à tous :

- Inciter et travailler avec les propriétaires qui habitent leur maison, pour qu'ils proposent en location une partie de celle-ci s'ils ne l'occupent que partiellement (lorsque les enfants partent, ...) tout en appliquant la directive relative aux divisions d'immeubles ;
- Lancer une grande campagne afin d'inciter les propriétaires privés à louer les immeubles qu'ils n'occupent pas à un loyer modéré et conventionné moyennant garantie locative et dégâts locatifs pris en charge par **l'Agence Immobilière Sociale**, avec comme objectif de doubler les logements qu'elle a en gestion.

- Étudier tous les mécanismes existants ou à créer de **régulation des loyers** afin de les rendre applicables (grille de loyer de référence par quartier, ...) dans nos quartiers ;
- **Créer un fonds liégeois de garantie locative avec le CPAS** afin de favoriser la conclusion de contrat de bail par des candidats-locataires qui n'ont pas les moyens d'avancer deux mois de loyer ;
- Imposer **10% de kots sociaux** dans les grands ensembles de kots étudiants.

1.2. L'amélioration de la qualité des logements et de leur adéquation à l'évolution des modes de vie.

S'il importe de mettre sur le marché des logements en nombre suffisant, il convient également d'accorder une attention particulière à leur **qualité et à leur performance énergétique**.

Pour ce faire, nous proposons de :

- poursuivre la rénovation du parc de **logement sociaux** et veiller à ce que les programmes de construction et de rénovation de logements intègrent des normes de haute performance énergétique ;
- prévoir lors de la construction d'ensembles d'habitations des **espaces extérieurs privatifs (terrasse, balcon...)**, des **parkings à vélos** en nombre suffisant, un local réservé au **tri des déchets**, des jardins collectifs et la possibilité de créer des toitures vertes ;
- prendre des mesures positives visant à améliorer **le cadre de vie** et la cohabitation dans les zones résidentielles et notamment l'aménagement d'espaces de convivialité, l'entretien des abords et des parties communes, des actions de sensibilisation au bruit et le soutien à des initiatives prises en vue de renforcer la cohésion entre voisins ;
- inciter les co-propriétaires, dans les immeubles à appartements, à s'inscrire dans une **démarche commune de travaux** d'amélioration des performances énergétiques ;

- faire bénéficier les propriétaires qui s'engagent dans une **rénovation globale de leur immeuble de l'exonération du PRI pour une durée de 5 ans**, autrefois essentiellement orientée vers la construction de logement neuf ;
- **lutter contre l'insalubrité** en utilisant les outils disponibles (permis location, arrêté d'inhabitabilité, collaboration avec le parquet dans la lutte contre la traite des êtres humains » ...) ;
- Poursuivre et amplifier le travail de l'asbl Liège Energie en vue de
 - octroyer un maximum d'ECO-RENO-packs et lutter contre la précarité énergétique ;
 - sensibiliser les citoyens à l'importance d'économiser l'énergie, en ciblant les jeunes, tous ceux qui veulent faire construire ou rénover leur logement ;
 - informer les citoyens quant à l'utilité de signer un contrat de fourniture d'énergie avec un fournisseur particulier (et donc choisi en fonction des besoins du ménage) afin d'éviter d'être servi par fournisseur par défaut ;
 - faciliter l'achat groupé d'énergie (mazout, chauffe-eau solaire...) et d'équipements ménagers économiseurs d'énergie (électroménagers : lave-linge, lave-vaisselle, frigo et aussi des ampoules p.ex. ...) par les citoyens en vue d'en réduire le prix ; accompagner les ménages liégeois dans l'isolation de leur habitation.

II. Une Ville dotée d'une politique urbanistique et immobilière intégrée

Une Ville comme Liège se doit de développer une vision globale de son territoire.

Pour cette raison, la Ville se dotera d'un schéma communal de développement territorial qui sera rédigé de manière concertée. Cela permettra d'avoir une vision globale sur l'ensemble du territoire.

Chaque nouveau projet s'inscrira de manière cohérente et respectueuse dans l'environnement urbain.

Grâce à cet outil, une stratégie supracommunale de développement territorial sera mise en place pour agir de concert contre l'étalement urbain dans l'intérêt de tous, tout en préservant nos espaces verts communs. Cette vision ambitieuse, cohérente et moderne se réalisera de manière globale.

Dans ce cadre, nous proposerons à Liège Métropole la création d'une nouvelle fonction de référence en matière d'aménagement et d'urbanisme sur le modèle du Bouwmeester.

Par ailleurs, plusieurs directives ont été adoptées récemment en matière d'urbanisme (division d'immeubles, charges d'urbanisme, enseignes,...). Ces directives feront l'objet d'une évaluation globale.

La mobilité sera étudiée à l'occasion de chaque projet. La Ville veillera entre autre à ce que des locaux vélos de taille proportionnée à celle du projet soient prévus afin de favoriser la mobilité active. De même, nous veillerons à ce que chaque nouveau projet dispose d'espaces verts de qualité (toitures vertes, ilot central aménagé avec des arbres, de la pelouse,...).

La conservation et le déploiement des espaces verts existants resteront une priorité.

La Ville sera vigilante à ce que chaque citoyen ait accès à un espace vert près de son habitation.

Dans ce cadre, les services au public seront optimisés afin de gagner en efficacité.

Le traitement des avis préalables, par exemple, sera accéléré.

III. Une Ville qui repense sa mobilité

La mobilité représente sans doute l'un des enjeux les plus importants pour la Ville de Liège dans les mois et années à venir. D'abord parce qu'elle est l'un des facteurs majeurs permettant de relever la transition écologique et climatique, ensuite parce que, comme les autres grands centres urbains de Belgique et d'Europe, la Ville de Liège doit s'atteler à réduire la pression automobile en faveur des modes actifs (piétons et cyclistes) et des transports en commun.

Avec ses 107.000 emplois, ses 100.000 écoliers, élèves et étudiants, ses 400.000 nuitées touristiques par an, ses grands événements drainant des millions de personnes (foire d'octobre, Cité de Noël, ...), ses institutions culturelles accueillant un public considérable, ses milliers de commerces, **Liège est en expansion.**

Pour faire face à cet enjeu, et éviter d'intégrer définitivement la liste des villes européennes embouteillées et polluées qui ne donnent plus l'envie d'y vivre ou d'y venir, la Ville de Liège doit **présenter une vision globale, cohérente et efficace de la mobilité.** Il conviendra, dans les prochains mois, d'opérationnaliser le Plan Urbain de Mobilité (PUM), élaboré à l'échelle de l'arrondissement en étroite concertation avec la Conférence des Bourgmestres (Liège Métropole), et de finaliser le Plan Communal de Mobilité en inscrivant notre ville dans la dynamique du plan wallon FAST et du principe STOP, c'est-à-dire donner la priorité aux piétons, puis aux cyclistes puis aux transports en commun sur la voiture.

Nous devons opter pour **une mobilité apaisée**, partagée entre tous les usagers et qui respecte chacun d'entre eux, s'inscrivant dans une **vision intermodale** de la mobilité qui prend en compte l'ensemble des solutions pour construire un modèle efficient : transports en commun (train, tram, bus), modes actifs, véhicules partagés et en libre-partage, covoiturage, micro-mobilité, véhicules électriques ou solutions de mobilité innovantes et connectées. Nous devons renforcer la multimodalité et faciliter la création de points d'échange multimodaux (PEM).

L'arrivée imminente du tram à Liège doit être mise à profit pour revoir la mobilité dans son ensemble. Il faut repenser la place de la voiture en ville pour permettre une

réappropriation de l'espace public et favoriser les modes actifs en garantissant la sécurité aux piétons et aux deux-roues. Ce changement de modèle de mobilité doit s'accompagner d'une amélioration et d'une meilleure coordination de la communication au quotidien vis-à-vis des citoyens et des usagers de la ville. La concertation avec les forces vives et acteurs de la mobilité sera importante, a fortiori dans le contexte de grands travaux qui attend notre ville. Une Cellule de Sécurité Routière composée d'élus, de techniciens, de représentants de la police, de représentants des quartiers et des associations d'usagers sera mise en place pour examiner les demandes, analyser les revendications, consulter les personnes concernées sur les aménagements envisagés et envisager les sanctions éventuelles à appliquer aux contrevenants.

Enfin, parce que Liège compte près de 40.000 étudiants dans ses hautes écoles et son université, il est nécessaire d'intégrer les questions de mobilité dans la dynamique « **Liège, ville étudiante** ».

Nous savons que nous ne pourrons pas réaliser ce plan ambitieux à partir de la seule Ville de Liège. C'est la raison pour laquelle nous comptons aussi sur les autres acteurs (OTW, SNCB, SPW, ...) pour le mettre en œuvre, acteurs auxquels nous proposerons d'en **faire un projet commun et partagé**.

3.1. Une mobilité adaptée aux problématiques d'environnement et de santé

La mobilité est l'un des éléments essentiels pour améliorer la qualité de l'air et diminuer le niveau de pollution dans les centres urbains. Dans ce cadre et dans le prolongement des éléments relatifs à la Transition écologique (voir chapitre concerné), notre objectif est de réduire la place de la voiture en surface.

Cette réappropriation de l'espace public se fera au bénéfice des piétons et des cyclistes mais également des acteurs de la ville, associations, écoles, comités de quartiers, commerçants.

Par ailleurs, nous instaurerons de manière progressive des « zones 30 » et anticiperons la mise en place d'une « Low Emission Zone » (zone de basses émissions) sur le territoire de la ville, au départ de zones tests dans le centre mais aussi dans les quartiers périphériques.

Enfin, nous veillerons à optimiser la logistique d'approvisionnement liée aux livraisons et à l'e-commerce dans le centre-ville en travaillant notamment à des solutions alternatives et innovantes pour le « last mile » ou le développement de hubs urbains.

3.2. Faire de Liège une « Ville piétonne et cycliste »

Revoir la place de la voiture en ville, c'est notamment favoriser l'émergence des modes actifs, des deux-roues aux piétons. Il s'agira d'une priorité majeure du Collège communal.

La marche à pied est le socle de l'urbanité et du développement durable. Grâce à la réappropriation de l'espace public, la piétonisation du centre-ville se poursuivra et des cheminements universels et sécurisés pour les piétons seront créés avec une attention particulière portée à l'accessibilité pour tous et au confort des usagers, en ce compris les personnes handicapées, les aînés et les parents équipés de poussettes. Nous voulons renforcer le maillage des cheminements et les rendre attractifs grâce à un réseau piéton simple, dense, efficace, entretenu et lisible qui doit réduire les effets des obstacles géographiques et offrir une connexion aisée aux transports en commun.

Notre objectif est le même que celui poursuivi par le Gracq : nous voulons que le vélo représente rapidement 10% des modes de déplacements à Liège. Pour ce faire, nous augmenterons de manière significative la **part d'investissement par habitant en faveur des modes actifs pour tendre vers un montant de 10 € par habitant.** Dans le cadre d'un plan stratégique cyclable concerté et à long terme, **la priorité « vélo » sera mise sur les infrastructures** et un monitoring permanent sera institué en concertation avec les associations représentatives.

Pour faciliter les déplacements cyclables, nous concevrons des itinéraires sur base des possibilités nouvelles qu'offre le vélo à assistance électrique, en **créant 15 corridors de minimum 3 m en site propre** comme souhaité par la population dans "Réinventons Liège" et au départ des recommandations du PUM.

En plus de ces corridors vélos, le Collège fera le choix prioritaire **d'assurer la continuité des itinéraires vélos actuels** afin de relier les grands pôles d'attractivité.

Par cette mesure, il s'agira de réaliser les **chaînon**s manquants des itinéraires cyclables. D'autres mesures seront **généralisées**: le tourne à droite libre aux feux, la mise en SUL, la création de "rue cyclable" lorsque la voirie est peu fréquentée (conformément au code de la route) et la création d'itinéraire sécurisé vers les écoles.

Une attention particulière sera également portée au **stationnement vélos**. Nous souhaitons offrir aux usagers l'assurance de **stationner en toute sécurité** leur "deux roues " tant à leur domicile qu'à leur destination avec un focus sur les zones proches des services publics, des écoles, des lieux dédiés au sport et lors d'événement ponctuels. Le Collège multipliera l'offre de box vélos et de ranges-vélos sur le domaine public. Nous inciterons également les gestionnaires de parking et les employeurs à développer cette offre. Dans le cadre des permis d'urbanisme, le Collège veillera à ce que la construction de nouveaux immeubles prévoit des espaces pour le stationnement des vélos.

Enfin, **en termes de communication et de services**, le Collège soutiendra la formation des écoliers avec le Brevet cyclable et créera un second point vélo au centre-ville. Ce point offre un service de maintenance et de conseil soutenant les cyclistes actuels et potentiels.

En plus du soutien à l'utilisation du vélo, la ville mettra tout en œuvre pour offrir un cadre propice au développement de la **micro-mobilité**. Des services permettant de faciliter les déplacements en modes actifs, comme la conciergerie du centre-ville, seront également initiées ou renforcés.

3.3. Une ville qui prépare activement l'arrivée du tram

L'arrivée du tram est imminente. Il est indispensable d'anticiper et de gérer le chantier du tram en accompagnant l'ensemble des acteurs, usagers et habitants de la ville, notamment en termes de communication et de mesures d'accompagnement. Il faut notamment mettre en place des alternatives à la voiture individuelle durant les travaux et y voir une opportunité pour pérenniser au cas par cas ces alternatives.

Les discussions avec certains employeurs du centre-ville, publics et privés, pour la mise en place de solutions alternatives collectives durant les travaux se poursuivront. Le tram est aussi vital parce qu'il va permettre une **rénovation urbaine** de Liège en

profondeur en transformant 50 ha d'espaces publics qui seront dédiés à une ville apaisée, où les citoyens pourront prendre du plaisir à se côtoyer.

3.4. Une offre de transports en commun ambitieuse, cohérente et intégrée

Le tram est donc une nécessité absolue mais il ne sera pas suffisant à lui seul. La priorité sera de **faciliter l'intermodalité** entre les différents modes de transport en commun tout en offrant rapidement aux usagers une offre de ticketing simple et intégrée.

Le tram deviendra un mode structurant de la mobilité à Liège et sera complémentaire au projet du Réseau Express Liégeois qu'il faut poursuivre et concrétiser. Ce réseau offre à de nombreux navetteurs une solution alternative pour venir à Liège en train et doit, complémentirement au tram, permettre aux habitants de certains de nos quartiers de prendre le train pour se déplacer à Liège grâce à la réouverture d'arrêts (Vennes, Vivegnis, ...).

L'arrivée du tram doit aller de pair avec la **réorganisation du réseau TEC** sur base des 14 axes structurants en veillant à l'adaptation de la desserte des quartiers de la ville par des **bus de proximité**, à terme **exclusivement à énergie renouvelable** .

En parallèle, la Ville de Liège plaide pour la mise en service de **Bus à Haut Niveau de Service** pour renforcer les lignes de bus principales, notamment sur l'axe de la transurbaine. Ces BHNS sont des bus de grande capacité, de grand confort, roulant en site propre, avec des cadences élevées pour desservir des lignes actuellement saturées qui ne seront pas desservies par le tram.

Nous solliciterons l'OTW et le Gouvernement wallon pour faire le choix de ce type de bus, qui n'existent pas à l'heure actuelle au sein de notre ville et de notre agglomération (qui concentre, il faut le rappeler, le plus grand nombre d'utilisateurs de transports en commun à l'échelle wallonne). Ce choix n'hypothèque évidemment pas l'étude de faisabilité d'une **deuxième ligne de tram** Ans-Centre-Chênée.

Enfin, nous souhaitons mettre en place un cadre favorable au développement de projets-pilotes de navettes fluviales ou de taxi boats sur la Meuse et poursuivrons les études de faisabilité en vue de l'implantation d'un mode de transport par câble (**téléphérique**) en privilégiant la ligne partant du cœur historique vers la Citadelle.

3.5. Une politique de stationnement volontariste qui protège les riverains

Notre politique de stationnement sera essentielle pour peser dans le changement de modèle de mobilité à Liège. Parmi les priorités figure la concrétisation des **1.600 places de parking de délestage** qui vont accompagner l'arrivée du tram et qui seront créées aux abords du centre pour offrir une alternative sérieuse, sécurisée et confortable à l'accès automobile au centre-ville. En ville, à l'horizon de la mise en service du tram de manière à offrir des alternatives aux usagers, nous étendrons la zone de stationnement payant actuelle pour garantir l'utilisation de ces P+R mais aussi réduire la pression dans les quartiers.

Par ailleurs, pour protéger les riverains des quartiers soumis à forte pression automobile, nous **doublerons le stationnement réservé pour passer à 4000 « places riverains »** et augmenterons le nombre de places « shop & drive » ou réservées aux véhicules écoresponsables. Le contrôle du stationnement sauvage, notamment vis-à-vis des places riverains, des places de livraison et des places « Shop & Go » sera renforcé. Ce **contrôle** de ces différents emplacements sera réalisé grâce aux scancars confiés à la police et **ne fera donc l'objet d'aucune privatisation**.

Nous travaillerons à la mise en place d'un cadre favorable la mutualisation du stationnement au sein des parkings existants des grandes entreprises et institutions.

La mise en place de la « route des parkings » sera finalisée pour faciliter la recherche de stationnement en sous-sol et fluidifier la circulation aux heures de pointe.

3.6. Une mobilité connectée pour plus d'efficience

Enfin, les citoyens et principalement les jeunes générations voient la mobilité autrement. Les comportements changent, ils souhaitent vivre la ville autrement. Liège ne peut pas passer à côté de cette rupture générationnelle et technologique.

Grâce au numérique et aux outils connectés, la mobilité peut aujourd'hui s'envisager dans une dynamique de **Mobility as a service (Maas)** et de **mobilité intelligente** (application de co-voiturage, application d'identification des places en ouvrage disponibles, ...) qui touchent potentiellement tous les modes de déplacement. Afin de s'engager de manière volontariste dans cette dynamique, la Ville de Liège accélérera

la mise à disposition de données de mobilité en temps réel pour rendre plus lisible et pratique l'information aux voyageurs. Nous proposons également d'assurer un accompagnement des employeurs et des pôles d'enseignement dans la réalisation de leur Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) et de leur Plan de Déplacement scolaire (PDS) afin d'envisager les changements de modes de déplacement et d'étaler les horaires pour fluidifier la circulation en hyper pointe.

Nous souhaitons offrir un cadre favorable aux initiatives de mobilité partagée et à la mise à disposition de véhicules, de vélos et de trottinettes en libre-service. La collecte de données sera intégrée dans le monitoring comme outil d'aide à la prise de décision en matière de mobilité. Enfin, nous engagerons le dialogue avec les grands acteurs numérique actifs dans la mobilité afin de conclure des partenariats gagnants-gagnants.

IV. Une ville sûre

Ces dernières années, notre pays et notre ville ont été victimes de plusieurs attaques terroristes pour lesquelles un lourd bilan humain est à déplorer.

Nous avons pris de nombreuses mesures pour renforcer la sécurité dans un seul but : faire en sorte que nous puissions continuer à vivre et à circuler librement sur l'espace public.

Pour faire face à ce défi majeur de la gestion communale, nous proposons plusieurs mesures.

4.1. Renforcer les dispositifs de proximité et de prévention

Afin d'agir efficacement et le plus durablement possible, nous actionnerons tous les moyens et toutes les actions de prévention, d'accompagnement des victimes, et prendront toutes les initiatives de médiation possibles. Nous veillerons également à renforcer la décentralisation des infrastructures publiques dans les quartiers.

A cette fin, le Collège propose de :

- permettre le recrutement et le déploiement de **Gardiens de la Paix supplémentaires** ;
- **poursuivre le plan de sécurisation des 180 écoles et des crèches** situées sur le territoire de la Ville ainsi que la sensibilisation de tous les acteurs de l'école ;
- poursuivre l'installation des **caméras de surveillance** aux endroits sensibles, dans le respect de la vie privée ;
- continuer à développer les mesures de **sécurisation de certaines professions** à risques (pharmaciens, libraires, ...) ;
- renforcer les **mesures d'accueil et d'accompagnement** des victimes (enfants témoins de violences, violence intrafamiliale, victimes de racket, ...) ;
- Soutenir les asbl qui favorisent la réinsertion des jeunes en rupture scolaire, sur base d'appels à projet ;
- encourager la collaboration entre l'Enseignement de Promotion sociale et le CPAS de la Ville comme tremplin à la réinsertion des jeunes NEET's (c'est-à-

dire les jeunes entre 18 et 25 ans qui ne sont ni à l'école, ni en formation professionnelle, ni à l'emploi) et leur future mise à l'emploi ;

- mettre en place des outils pédagogiques et ludiques visant sensibiliser les jeunes à la lutte contre les extrémismes violents, le harcèlement et toute autre forme de violences ;
- en particulier, concernant les **violences conjugales**, renforcer les dispositifs d'aide aux victimes et mettre en place des séances d'information et de sensibilisation du personnel communal susceptible d'entrer en contact avec les victimes : assistants sociaux, aides à domicile, puéricultrices, instituteurs,... ;

En ce qui concerne la prostitution, nous renforcerons les actions de soutien aux personnes prostituées, particulièrement l'offre médicale, sociale, psychologique et de bien-être.

La **lutte contre le proxénétisme** restera une des priorités des services de police.

4.2. Renforcer la police de proximité au service des citoyennes et des citoyens

C'est par l'action sur le terrain et par la connaissance des gens qui y vivent que les services de police peuvent contribuer, par une présence active et visible, à la réduction des tensions. A Liège, la police de quartier, représente plus de 40 % de l'effectif total de la Zone de Police, répartie sur plusieurs commissariats.

Nous veillerons au **développement de la police de proximité** afin de renforcer les missions de protection et d'assistance aux personnes, de prévention de la délinquance, de rappel de la norme, et de répression des comportements délictueux ou inadaptés.

Pour ce faire, nous proposons de :

- poursuivre la politique de prise en charge de tâches administratives par du personnel civil, afin de renforcer la présence des policiers sur le terrain ;
- renforcer la capacité de **présence des policiers dans les quartiers** par la réorganisation du planning des événements qui se tiennent à Liège ;

- accroître les **patrouilles pédestres et à vélo** pour assurer une meilleure visibilité des policiers dans les quartiers et au centre-ville ;
- assurer la présence de plus de policiers ou d'agents de prévention à l'entrée et à la sortie des écoles ;
- faire connaître à chaque citoyenne et à chaque citoyen son inspecteur de quartier, au moyen d'une rencontre annuelle ;
- améliorer l'intervention et l'aide de première ligne ainsi que la qualité de l'accueil dans les commissariats ;
- augmenter la présence policière aux endroits et périodes sensibles, notamment les soirs de week-end ;
- renforcer la formation des agents à la gestion des **incivilités liées au genre**, notamment dans le cadre de la loi « sexisme » de 2014.

4.3. Assurer le « vivre ensemble » dans les quartiers et les lieux publics

Lieux de commerces et d'habitat, de travail et de loisir, de tranquillité et de festivités, lieux de vie et de passage,... nos quartiers sont avant tout des espaces partagés où les attentes des uns doivent pouvoir s'harmoniser avec les aspirations des autres.

Pour y arriver, **le respect des règles de vie en société** et la mise en œuvre **d'aménagements urbains** sont deux éléments qui influencent positivement notre sentiment de sécurité.

Afin de rendre nos quartiers plus conviviaux, nous proposons de :

- **détecter**, avec les habitants, les commerçants, et plus largement les usagers des quartiers, les **lieux publics considérés comme insécurisants**, en vue de les aménager ;
- identifier les espaces et immeubles à l'abandon, sources de nuisances pour le voisinage (squats, deals, malpropreté, ...) et impulser des **projets de réhabilitation** ;
- **déclarer insalubres et rendre inaccessibles** les immeubles accueillant des locataires dans des conditions indignes ;

- améliorer le processus conduisant à la réparation des équipements collectifs détériorés et **au nettoyage des lieux publics, notamment via l'utilisation optimale des nouvelles technologies** (projet de création d'une interface citoyen-services de la ville) ;
- poursuivre les aménagements en matière de **sécurité routière** afin de protéger les usagers les plus faibles (enfants, deux-roues, piétons, personnes à mobilité réduite), en prenant notamment en compte les recommandations de l'asbl Fédémot, par exemple concernant l'adhérence des revêtements ;
- lutter efficacement contre les comportements routiers irresponsables et insécurisants ;
- avoir une attention spécifique en matière de **lutte contre les incivilités** et les nuisances urbaines, qui exaspèrent la population ;
- assurer l'effectivité de l'application des **sanctions administratives communales**.

Nous porterons également une attention particulière à l'identification et la poursuite des infractions commises sur l'espace public.

En ce qui concerne les lieux publics, le Collège aura une attention particulière pour les **stades de football** situés sur le territoire communal.

En effet, force est de constater le retour d'un climat de violence autour des rencontres de football.

Si ce phénomène n'est pas propre à la Ville de Liège et se développe de façon inquiétante sur le plan national et international, il est néanmoins interpellant et a un **impact important pour les forces de police**.

La préparation et le coût financier du maintien d'ordre grève les finances communales et impactent fortement la capacité policière dans les quartiers.

Face à ce constat, le Collège réclame :

- une **modification du calendrier** des matches auprès de l'Union Belge de Football afin que ceux-ci soient organisés, prioritairement, le vendredi ;

- que les 2 Clubs liégeois (Standard de Liège et RFCL) prennent toutes les mesures visant à **éradiquer les comportements inappropriés** des supporters notamment ceux liés au racisme et à la xénophobie.

4.4. Innover dans la lutte contre la toxicomanie

Les problématiques liées à l'usage de drogues sont une priorité des autorités communales liégeoises.

Dans ce cadre, la **salle de consommation à moindre risque** a ouvert ses portes en septembre 2018. Elle constitue une mesure innovante et importante qui a pour objectif d'offrir un encadrement sanitaire et social aux consommateurs et de sortir de la rue les comportements liés à la consommation.

En plus de cet outils, nous voulons renforcer la coordination avec les services de police sur l'aide contrainte aux personnes polytoxicomanes en fournissant une prise en charge adéquate.

Nous poursuivrons avec détermination l'actualisation de **notre plan stratégique "Drogues"** élaboré autour des **4 piliers**:

- la prévention (tant au niveau des écoles qu'avec la famille, les médecins généralistes, les pharmaciens, la Police, et les acteurs du secteur financés par la FWB)
- la Réduction des Risques: échange de seringues, la salle de consommation à moindre risque,...
- le traitement: tout mettre en œuvre pour la reprise du projet TADAM (Traitement Assisté par Diacétylmorphine), ...
- la répression du Deal et du trafic notamment dans les quartiers à travers une priorité continue du Plan Zonal de Sécurité et un suivi permanent au sein du Conseil Zonal de Sécurité.

Ce plan « drogues » actualisé sera proposé au vote du Conseil communal pour l'ensemble de la mandature. Un rapport de suivi sera communiqué régulièrement aux élus. Un débat et une évaluation seront réalisés à mi-législature soit en 2021.

Par ailleurs, nous mènerons, dans le courant de la législature, une réflexion approfondie et globale sur la consommation de cannabis afin de déterminer la meilleure manière de l'appréhender.

4.5. Développer une politique de la nuit

La vie festive et nocturne fait partie intégrante de la ville de Liège. La convivialité de ses établissements, la variété de sa scène artistique constituent des richesses indéniables tant pour les Liégeoises et les Liégeois que pour les personnes de passage. La volonté de tous les acteurs participants à la vie nocturne et diurne est de préserver et développer la profusion de lieux et d'événements d'attractivité de qualité. C'est la responsabilité de chacun (services publics, établissements privés, clients, etc.) de mettre tout en œuvre pour que la vie festive et/ou nocturne soit agréable et sûre.

Pour ce faire, le Collège souhaite favoriser une vie nocturne responsable et bienveillante dans le respect de tous les usagers de la nuit liégeoise à travers l'adhésion des acteurs/partenaires concernés à une **Charte de la vie nocturne**, qui sera approuvée par le Conseil communal.

En ce qui concerne plus spécifiquement le périmètre du Carré, on constate un déséquilibre dans certaines artères dû à des lieux abandonnés ou en mauvais état, ce qui participe au sentiment d'insécurité.

Le Collège souhaite dès lors étudier le développement **d'un projet d'intervention spécifique dans le Carré**, qui serait inspiré du mécanisme mis en œuvre via Creashop mais dédié au monde de la nuit et baptisé « **Creanight** ». Il aura pour objectif d'implanter dans le Carré des établissements responsables et respectueux des règlements en vigueur.

Enfin, nous installerons de nouvelles caméras de meilleure qualité dans le Carré pour une sécurité renforcée.

4.6. Utiliser tous les leviers préventifs, de proximité et répressifs pour lutter contre le radicalisme

Cette problématique continuera à mobiliser toute notre attention, en lien avec la coordination des actions menées au niveau régional et fédéral en ce domaine.

A travers les différentes existantes, le Collège poursuivra les différentes actions initiées :

- Le soutien, la **formation du personnel** de 1^e ligne de la Ville (assistants sociaux, travailleurs de proximité, gardiens de la paix,..) et la sensibilisation des intervenants des secteurs jeunesse, interculturel, social et enseignement ;
- La poursuite de la collaboration entamée avec **l'Université** en matière **d'accompagnement psycho-social** et de prise en charge des jeunes en voie de radicalisation et de leur famille ;
- La **sensibilisation** des jeunes liégeois à travers différentes activités culturelles et sportives aux mécanismes qui permettent de prévenir la radicalisation (esprit critique, estime de soi, ouverture d'esprit), ainsi que d'actions pédagogiques permettant de valoriser les ressources positives de la jeunesse ;
- La **coordination** avec les différents partenaires locaux et la mise en relation avec les intervenants des communes de l'agglomération liégeoise ;
- La fermeture des écoles clandestines et l'attention particulière portée aux enfants qui sont soustraits de l'enseignement obligatoire.

Afin d'implanter des projets innovants et consolider notre action locale, Liège **poursuivra sa participation aux réseaux internationaux** en prévention radicalisme visant à échanger l'expertise et mutualiser les pratiques de terrain.

Liège s'inscrira également dans un projet européen de sécurisation de l'espace public (PacteSur) avec les villes de Nice et de Turin. PacteSur permettra de mobiliser des moyens supplémentaires pour tester différents outils permettant de sécuriser l'espace public y compris en matière d'alerte pour les citoyens.

4.7. Développer une politique de sécurité globale et intégrée

En associant tous les maillons de la chaîne de sécurité (prévention-répression-suivi) et dès lors tous les acteurs concernés (dispositifs de proximité, secteur associatif, services de police, appareil judiciaire, ...) par les problématiques rencontrées.

V. Une ville qui réussit sa transition écologique et climatique

La Ville de Liège, comme les autres grands centres urbains en Europe et dans le monde, va être amenée, dans les années qui viennent, à rencontrer une série d'enjeux fondamentaux propres aux grandes villes : l'enjeu démographique, l'enjeu de la digitalisation et bien sûr, l'enjeu de la transition écologique.

La Ville de Liège, si elle veut relever ces défis et devenir une ville où il fait bon vivre, doit être une ville qui initie, qui consolide, qui coordonne, qui facilite les projets et les actions.

La nécessaire densification de la ville est indissociable de la poursuite d'une politique d'amélioration de la qualité de vie.

Facteur de bien-être et d'attractivité, cette exigence de qualité dans la vie quotidienne sera rencontrée par l'activation de plusieurs politiques complémentaires.

5.1. Une ville qui réduit son empreinte écologique

Il est indispensable de **réduire notre empreinte écologique**, et tendre vers la **neutralité carbone en 2050, comme le demande le Mouvement « Youth For Climate »**. La réduction de la consommation énergétique globale sur le territoire de la Ville de Liège passe par une amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Il faut optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments communaux mais aussi et surtout accompagner les citoyens liégeois dans l'isolation thermique de leur habitation.

A ce sujet, la rénovation de la Cité administrative en un bâtiment « zéro-carbone » représentera un signal fort de l'engagement de la Ville dans cette voie.

Dans ce cadre, une véritable stratégie sera définie et mise en œuvre, tant en terme financier (accroître les investissements économiseurs d'énergie) que de sensibilisation des différents publics. Des recherches spécifiques de **moyens nouveaux**, à l'échelle européenne, seront aussi réalisées.

Nous poursuivrons également les efforts en termes de verdissement de la flotte des véhicules communaux.

5.2. Amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air

Nous voulons faire de Liège une ville saine où il fait bon vivre, en offrant une meilleure qualité du cadre de vie des Liégeoises et des Liégeois. Nous intensifierons la lutte contre les nuisances urbaines et contrôlerons le niveau de pollution ainsi que la qualité de l'air, notamment au travers de **l'installation de capteurs sonores et environnementaux**

5.3. Verdurisation de la ville

La Ville de Liège va s'engager dans une politique volontariste de verdure de la ville (des espaces, des bâtiments et des infrastructures publics) en veillant à protéger la biodiversité et le patrimoine arboricole de la Ville de Liège et à augmenter le coefficient de biotope dans les quartiers.

D'abord, la verdure de la ville sera également poursuivie par tous les moyens, en ce compris via une étude de faisabilité portant sur la végétalisation des toits et des façades.

Ensuite, un plan de valorisation des grands espaces verts sera adopté. Le nombre d'arbres plantés chaque année sera doublé pour être porté à 4000 au cours de cette législature. Nous investirons également pour permettre à chaque citoyen d'avoir accès à un parc ou un espace vert aménagé et bien entretenu à 10 minutes de chez lui.

A ce sujet, un parc sera développé au « Ry-Ponet » et nous protégerons les parcs qui le justifient par la pose de grilles adaptées à leur environnement qui permettront de les fermer pendant la nuit.

5.4. Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité

Nous soutiendrons les projets d'agriculture urbaine et assurerons le suivi du pacte de Milan pour développer, à Liège, **l'alimentation durable** en soutenant les initiatives des acteurs associatifs et privés liégeois de la ceinture alimentaire. Nous ferons en sorte de préserver les terres des terrains maraîchers pour y développer et pérenniser des projets durables et proposons des programmes alimentaires sains dans les cantines publiques qui favorisent les produits issus de l'agriculture locale et/ou biologique.

Nous amplifierons la politique qui consiste à consacrer des terres à l'exploitation agricole raisonnée dans le but de fournir une alimentation saine et de proximité.

Au-delà des effets bénéfiques en termes de santé et d'environnement, il s'agit également de promouvoir la cohésion sociale et l'emploi liés à ces activités.

Pour ce faire, nous mettrons en œuvre les actions suivantes :

- recenser et mettre à disposition les parcelles disponibles pour favoriser l'agriculture urbaine auprès de collectifs de citoyens ou pour favoriser la création d'emplois (projet **CREAFARM**) ;
- instaurer des **menus bios et/ou issus de circuits courts** dans les crèches et **cantines scolaires** dans le cadre du renouvellement des marchés publics à venir et supprimer les perturbateurs endocriniens et autres pesticides dans l'alimentation servie aux enfants ;
- étudier la possibilité de créer une légumerie-conserverie nécessaire pour faire le lien entre les producteurs locaux et nos cuisines de collectivité ;
- sensibiliser et favoriser l'accessibilité à une alimentation locale équilibrée et durable en termes de prix, de mobilité et de culture pour tous les liégeois (projet **Alimentation Saine pour tous** porté par le Plan de Cohésion sociale) ;
- installer des distributeurs avec des produits locaux et/ou bios dans les écoles, dans les bâtiments communaux et dans les commerces ;
- promouvoir l'utilisation et la commercialisation des produits locaux auprès des restaurateurs et des commerçants ;
- développer l'organisation de **marchés relatifs aux circuits courts** dans les quartiers ;
- créer un **marché couvert** mettant à l'honneur les producteurs locaux ;
- poursuivre le partenariat avec la Ceinture Aliment-terre Liégeoise.

5.5. Une ville qui s'engage dans l'économie circulaire

La Ville de Liège a l'ambition de s'engager résolument dans la dynamique de **l'économie circulaire**, chantier clé de la transition écologique, vecteur de progrès et d'innovation qui permet de réconcilier économie et environnement. Nous souhaitons

accompagner l'ensemble des acteurs et soutenir les différentes initiatives qui visent à mieux produire, mieux consommer et mieux gérer nos déchets.

Au niveau communal, cela passe évidemment par un travail de sensibilisation des citoyens, dès le plus jeune âge, pour les aider à mieux acheter, mieux consommer et moins jeter et gaspiller. Mais cela passe également par des actions concrètes des autorités communales :

- l'amélioration du tri et de la collecte des déchets (notamment lors des évènements), à l'intérieur du système existant ;
- la transformation ou la valorisation des déchets qui peuvent être réutilisés plutôt que la destruction. Il faut simplifier au maximum le geste de tri pour tous, habitants mais aussi usagers de la ville, notamment via de nouvelles campagnes d'information et d'identification (codes couleur, pictogrammes,...) ;
- l'intégration de l'économie circulaire dans les pratiques d'achats des administrations, augmenter la part de matériel et de papier recyclé, accompagner les initiatives de réparation, de réemploi et de réutilisation des produits.
- Le soutien aux initiatives de circuits courts et d'économie circulaire sur le territoire de la ville.

S'il faut lutter contre le réchauffement climatique, il est également nécessaire d'en prévenir les conséquences néfastes du réchauffement climatique : inondations, îlots de chaleurs, canicules ou coulées de boue). Nous ferons de ces enjeux climatiques une opportunité de créer un nouveau projet de territoire pour la Ville de Liège, plus résilient.

5.6. La propreté, un combat quotidien

La verdurisation de la Ville va de pair avec la propreté. Il faut poursuivre la sensibilisation et la responsabilisation de tous les acteurs de la ville, citoyens, commerces, entreprises ou organisateurs d'événements, ceci pour susciter la compréhension et surtout l'adhésion de la population autour d'un objectif clair et partager : plus de propreté de l'espace public. La propreté est d'abord l'affaire du citoyen, qui fera l'objet d'une sensibilisation améliorée.

Il faut d'abord agir sur la **prévention**. Nous proposons de :

- augmenter le **nombre de poubelles publiques** (et de cendriers) et multiplier des poubelles publiques sélectives dans les lieux les plus fréquentés ;
- développer une expérience pilote de « **poubelles intelligentes** », qui préviennent les ramasseurs lorsqu'elles sont pleines ;
- poursuivre la politique d'enfouissement des bulles à verre et d'aménagement des abords de ces sites tout en prévoyant systématiquement des poubelles à côté des bulles à verre ;
- organiser une sensibilisation obligatoire dans les écoles et les associations culturelles, sportives,...
- développer, pour promouvoir la collaboration constructive entre les citoyens et l'administration, l'utilisation **d'une interface pour smartphone** qui permet aux citoyens de signaler un dépôt d'immondices sur la voie publique pour faciliter l'identification et le traitement des lieux à nettoyer par les services communaux.
- garantir le désherbage des espaces publics (dont les trottoirs) via une alternative au glyphosate.

L'organisation des services en charge de la propreté et de l'entretien sera également renforcée et optimisée pour encore plus d'efficacité.

A ce titre, nous renforcerons la **fréquence du curage des avaloirs**, nous étudierons l'opportunité d'installer des **points de collecte communs et enterrés** des sacs poubelles pour réduire la quantité de déchets visibles présents dans les rues et nous analyserons la faisabilité d'une éventuelle **réorganisation des horaires de ramassages** dans les quartiers où se déroulent des activités en avant-soirée et en soirée.

En parallèle aux actions de sensibilisation et de prévention, il est nécessaire de sanctionner plus sévèrement les incivilités : dépôts clandestins, déchets sauvages le long des routes, déjections canines sur la voie publique, actes de dégradation de l'espace public, tags ou graffitis. Après une période de sensibilisation, les autorités publiques doivent réprimer sévèrement tous les actes d'incivilités au regard des

notions de « coût vérité » et de « pollueur-payeur ». Pour se donner les moyens de nos ambitions, nous augmenterons le nombre d'agents constatateurs pour prévenir la survenance des incivilités.

VI. Une ville solidaire

Le service public se doit d'être aux côtés de celles et ceux dont le parcours de vie les empêche de mener une existence conforme à un standard de vie que l'on est en droit d'obtenir dans une société disposant d'autant de richesses que la nôtre.

Cette volonté se traduira par diverses orientations au cours de cette législature, dans la poursuite des politiques entamées jusqu'à présent et qui ont toujours veillé à protéger les publics les plus fragiles.

Le Collège travaillera en parfaite collaboration avec son CPAS.

6.1. Lutter contre la pauvreté

Les grandes Villes sont particulièrement confrontées au problème de la mendicité qui est un problème social ainsi qu'un problème d'apaisement de l'espace public. Nous amplifierons la recherche de solutions pérennes pour permettre à ces personnes précarisées de se réinsérer et lutter contre leurs problèmes, notamment de toxicomanie et d'ivresse publique.

En ce qui concerne la grande précarité, notre ambition est d'éradiquer la grande pauvreté et tout faire pour diminuer le nombre de personnes sans-abri ou vivant dans des conditions très précaires. Nous élaborerons pour cela nouveau **Plan liégeois de lutte contre la pauvreté** à construire avec tous les acteurs de terrain.

Dans ce plan, nous proposerons de renforcer l'action de la ville et de son CPAS par la **création de lits supplémentaires** dans le cadre **d'un nouvel abri de nuit**, par l'activation d'un **service permanent d'infirmiers de rue** et par une prise en charge sociale systématique et individualisée des personnes SDF.

Nous commanderons également une étude juridique sur les modifications législatives à apporter pour permettre aux services publics de prendre en charge les personnes SDF qui refusent toute aide et mettent leur vie en danger.

La réinsertion des personnes sans-abris sera également une de nos préoccupations majeures. Pour cela :

- nous multiplierons les initiatives de type « **housing first** » et « **capteur logement** » pour offrir des projets de logements encadrés et individualisés aux personnes vivant dans la rue ;

- Nous poursuivrons le projet « **Propriétaire solidaire** » qui vise à encourager les propriétaires de plusieurs logements à en mettre en location supervisée pour les personnes en situation de précarité ;
- Le CPAS proposera la garantie de **deux mois de caution locative**, ce qui facilitera l'accès au logement.

Nous veillerons, avec le CPAS, à :

- assurer un accès aisé et encadré pour les personnes en situation de précarité aux **bains publics** de la nouvelle piscine Jonfosse ;
- augmenter le nombre de **casiers solidaires** sur le territoire ;
- assurer une coordination adéquate avec les services de police, les riverains et les commerçants et les services d'aide et de soins partenaires ;
- désigner, au sein de la plate-forme « Tranquillité publique et santé mentale » un agent de référence pour les personnes les plus désocialisées et marginalisées ;
- créer un **espace « halte soins »** où accueillir les personnes en détresse sociale qui sortent d'une hospitalisation mais qui néanmoins ont encore besoin d'un espace de repos non hospitalier. Ce projet vise à ne pas interrompre la prise en charge médicale et/ou sociale ;
- poursuivre la collaboration initiée avec la Province dans le cadre du **Carrefour Santé Social (CASS)** ;
- Soutenir les actions et les initiatives du secteur associatif visant à lutter contre la grande précarité (aide alimentaire, « Invendus pas perdus », ...).

6.2. Lutter contre l'augmentation du coût de la vie

Une des mesures importantes que nous proposons pour venir en aide aux personnes en difficulté financière est l'instauration **d'un avantage communal d'un montant à définir, par an et par enfant, au bénéfice des familles domiciliées sur le territoire communal**. Cette aide, qui sera matérialisée sous forme de chèque à utiliser pour le paiement de frais sportifs, culturels, ou scolaires sera plus élevée pour

les ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil prévu dans le règlement relatif à la taxe urbaine.

Le Collège envisage aussi de mettre sur pied ou d'amplifier une série de mesures permettant aux **familles ou personnes précarisées** de participer à la vie sociale et d'améliorer leurs conditions de vie, dont les principales sont :

- **maintenir la gratuité des garderies scolaires** dans l'enseignement communal liégeois ;
- **limiter au strict minimum les interventions financières des familles**, en poursuivant l'augmentation des budgets mis à disposition des écoles pour les repas scolaires, les manuels scolaires, les activités culturelles, les voyages pédagogiques,...
- mettre l'accent sur l'orientation, la formation et la mise à **l'emploi** des bénéficiaires du CPAS (Article 60 et 61) ;
- valoriser la **participation volontaire** à la vie associative de la commune, en tant que vecteur d'émancipation individuelle;
- introduire des **clauses sociales** dans les marchés publics qui s'y prêtent pour permettre à des (jeunes) demandeurs d'emploi liégeois peu ou pas qualifiés d'acquérir des compétences ;
- élargir, avec les acteurs concernés, l'intervention des services d'aide aux **familles** et aux **seniors** de services à domicile et de repas et en favoriser l'accès grâce à une meilleure information ;
- permettre, par l'action publique et du milieu associatif, l'accès des plus démunis au sport et à la culture : à cet égard, **nous augmenterons le nombre de chèques sport distribués chaque année** ;
- **revoir le règlement taxe relatif à la taxe urbaine** afin de mieux prendre en compte les différents types de ménages vivant à Liège (familles monoparentales, personnes bénéficiant de traitements médicaux producteurs de déchets,...) ; la taxe urbaine non ménage sera également revue dans le respect des principes définis par les Cours et tribunaux, à l'aune des contraintes émises par la tutelle régionale en matière de recettes notamment ;

- **créer de nouvelles haltes-garderies**, pour permettre d'assurer la prise en charge des enfants (de mamans souvent seules) pendant que ces dernières suivent une formation ou effectuent des démarches pour trouver un emploi.

Enfin, nous garantirons au CPAS les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions essentielles au service des personnes en difficulté.

A ce sujet, nous étudierons les moyens de **diminuer le nombre de dossiers à gérer par assistant social.**

Au niveau organisationnel, les **synergies** entre la Ville et le CPAS seront poursuivies au profit d'un meilleur service à rendre aux différents publics concernés.

6.3. Poursuivre la mise en œuvre de la motion « Liège, Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte »

Dans le cadre de ce chapitre « Ville solidaire », nous réaffirmons notre attachement à la décision que notre Ville a prise de se déclarer Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte.

Nous prôtons à cet égard un **traitement digne et rapide** des situations des familles en situation illégale et une **régularisation** au cas par cas de celles qui résident depuis longtemps sur le territoire, particulièrement quand les enfants sont scolarisés.

VII. Une Ville inclusive, collaborative et de quartier

Stimuler notre capacité à vivre ensemble sera au cœur de toutes nos politiques. Pour cela, nous tiendrons compte de nombreux paramètres (âge, origine, situation socio-économique, localisation, ...) pour mener des politiques spécifiques qui, toutes, auront cet objectif d'inclure toutes les catégories de la population dans la seule communauté à laquelle nous appartenons toutes et tous : la communauté liégeoise.

Les enfants, les jeunes, les séniors, les personnes étrangères ou d'origine étrangère, toutes seront concernées par notre volonté de faire de Liège une Ville véritablement inclusive.

7.1. Plus de places dans les crèches

Afin de répondre au nombre croissant de naissances, d'offrir un accueil de haute qualité pour tous les enfants et de permettre aux deux parents (dans les faits surtout les femmes) de s'engager dans leur vie professionnelle, nous poursuivrons l'augmentation du nombre de places publiques d'accueil d'enfants à raison de **150 nouvelles places sur la législature**.

Par ailleurs, pour développer la qualité de l'accueil et répondre aux demandes légitimes des parents, nous veillerons à :

- **amplifier et diversifier l'offre de structures d'accueil** pour mieux tenir compte des besoins des parents, notamment l'accueil d'urgence, les haltes d'accueil et l'accueil en horaire décalé (voire de nuit) dans les crèches et dans les écoles communales ;
- favoriser l'accueil d'enfants en situation de **handicap** dans les structures classiques de la petite enfance en mettant en place les conditions adaptées à leur accueil ;
- exiger, conformément à la décision prise par le conseil communal en mai 2018, que tous les **perturbateurs endocriniens et autres pesticides soient bannis** des aliments servis dans les services communaux lors du renouvellement des marchés publics par l'intercommunale ISOSL ;

Comme dit plus haut, nous étudierons un projet de nouvelle **halte-garderie** pour l'accueil des enfants dont les parents sont en recherche d'emplois ou des enfants de famille monoparentale.

7.2. Multiplier les projets en faveur des enfants, des ados et des jeunes adultes

La vitalité d'une ville se mesure à celle de sa jeunesse.

Notre objectif en la matière est simple : nous voulons permettre à tous les jeunes Liégeoises et Liégeois de se construire harmonieusement, de trouver leur voie et de devenir des citoyens à part entière.

Nous voulons construire la ville de demain avec eux et pour eux. C'est pourquoi le Collège organisera des « **Assises de la jeunesse** » en 2019 afin de consulter largement les différents acteurs du secteur et les jeunes eux-mêmes.

C'est en effet par le contact et l'ouverture aux autres et la possibilité de participer à des activités de tous types que nous pourrons permettre à chacun d'exprimer ses attentes et/ou de se découvrir des passions.

Dans cette optique, nous mettrons en œuvre les actions et projets suivants :

- développer les « rues pour jouer » ;
- réaliser, à destination des 4 – 10 ans, **une plaine de jeux géante** qui deviendra un rendez-vous des familles avec les enfants ;
- développer une **maison de l'adolescence** devenant un accueil unique et rapide de prise en charge pluridisciplinaire.
- Informer, aider et orienter le jeune : recherche d'emploi, recherche d'un logement, aide sociale, soutien scolaire, soutien aux familles et/ou une réorientation vers des professionnels de la santé... ;
- amplifier l'action du Conseil communal des enfants et du Conseil consultatif des jeunes et développer leur rôle en tant qu'acteur de la vie politique communale (consultation et participation) ;
- poursuivre et développer l'apprentissage collectif de la musique classique par les jeunes dans les quartiers (projet EL SISTEMA) ;

- Permettre **l'appropriation et la conception des espaces publics par les jeunes** (notamment pour tout ce qui concerne les espaces conçus pour les jeunes) afin de favoriser un sentiment d'appartenance à (donc de respect vis-à-vis de) l'espace. En effet, un jeune qui se sent à sa place, chez lui, dans un lieu accueillant qu'il occupe sera beaucoup plus attentif à préserver la propreté et la convivialité de ce lieu, d'autant plus s'il a contribué lui-même à le concevoir ;
- créer un **Skate Park** dans le centre-ville, sur base de la méthode ci-dessus
- poursuivre la concertation avec l'ensemble du milieu associatif intervenant en matière d'enfance et de jeunesse pour multiplier les projets et actions menés en partenariat avec les associations telles que les jeunes musicales, le théâtre jeune public, les Académies de musique, ... ;
- développer les **stages** de la Ville et des milieux associatifs, en les rendant encore plus accessibles aux plus démunis ;
- permettre aux jeunes d'accéder aux lieux de diffusion et de création culturelle (musicale notamment) ;
- poursuivre l'aménagement, l'équipement et la sécurisation des **maisons de jeunes** existantes ;
- maintenir et poursuivre les aides matérielles et financières à destination des maisons de jeunes, des centres d'expression et de créativité et des organisations de jeunesse, ...
- impliquer les jeunes dans les politiques de prévention par rapport à **l'alcool et aux drogues** ;
- réunir les différents intervenants (ULiège et Hautes Ecoles) pour accroître significativement **la mise à disposition de lieux collectifs**, sur base d'horaires larges, aux étudiants du supérieur afin qu'ils puissent étudier dans de bonnes conditions.

Ces actions seront complétées à l'issue du processus de consultation des acteurs que seront les assises de la jeunesse.

7.3. Tous égaux, tous Liégeois : mener le combat pour l'égalité des femmes et des hommes

Nous entendons mener **un combat permanent en faveur de l'égalité femmes/hommes** dans toutes nos politiques.

L'égalité entre les Liégeoises et les Liégeois doit prévaloir à travers toutes les décisions et initiatives du pouvoir communal. Le Collège mettra un point d'honneur à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes **transparaissent via l'ensemble de ses décisions**.

Notre engagement est de considérer toutes les Liégeoises et tous les Liégeois sur **un pied d'égalité**, afin de répondre adéquatement à tous leurs besoins

Au-delà de l'objectif à atteindre, c'est une conception de la société que nous souhaitons promouvoir à travers cette affirmation de l'égalité femmes / hommes dans tous les pans de la vie collective.

Pour cela, nous mettrons notamment en œuvre les actions suivantes :

- Intégrer progressivement, au cours de la législature, la notion de genre dans l'élaboration des budgets, sur la base conceptuelle du « Gender budgeting » ;
- Réinstaller la commission consultative Femmes et Ville pour faciliter le dialogue entre autorités communales, associations de terrains et le public cible ;
- lutter contre toute forme de harcèlement de rue via des outils opérants comme les sanctions administratives communales, des formations à destination des agents ou des campagnes de sensibilisation tout en appliquant rigoureusement la loi « sexisme », votée en 2014
- Organiser des actions de sensibilisation, en partenariat avec les écoles et le monde associatif, visant la déconstruction des stéréotypes et la lutte contre les discriminations ;
- Intégrer, dans l'enseignement communal, la **dimension du genre** à travers la formation continuée des professeurs, l'accueil extra- scolaire, les manuels scolaires, les activités diverses, etc. ;

- Valoriser, par des actions de sensibilisation, **la prise des congés de paternité, de maternité et les congés parentaux des agents communaux**, en particulier ceux des hommes, dans l'objectif d'une répartition plus égalitaire des tâches ménagères et familiales ;
- Promouvoir l'égalité de tous face à la maternité/paternité notamment en créant **des espaces à langer « neutres »** dans les toilettes des bâtiments publics (accessibles quel que soit le sexe du parent accompagnant) ;
- Être particulièrement attentif à la lutte contre le harcèlement et les violences dans les transports en commun et dans tous les lieux publics ;
- Soutenir les projets culturels liés à la lutte contre les discriminations ;
- Penser les projets sportifs (infrastructures, événements, etc.) sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes (récompenses pour les compétitions, vestiaires et sanitaires, ...) ;
- Intensifier la **politique contre les violences conjugales** en soutenant la maison d'accueil du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion accessible 24/24 afin d'accompagner et écouter les victimes des violences conjugales
- Développer le CPVS (Centre de Prévention des Violences Sexuelles) des Bruyères et prolonger l'expérience-pilote, si la formule s'avère positive, par un deuxième centre au CHR ;
- **Lutter contre les violences intrafamiliales**, que cela soit via le soutien aux infrastructures en place, la sensibilisation, l'augmentation du nombre de logements d'accueil d'urgence ou la réalisation du Plan national de lutte contre les violences entre partenaires.

Au-delà de ces actions, nous resterons à l'écoute de toutes les propositions émanant du terrain qui permettront d'agir de manière structurelle en faveur de l'égalité recherchée.

7.4. Faire des personnes en situation d'handicap des citoyens à part entière

Il est essentiel de reconnaître le droit à la différence. La personne en situation de handicap est un citoyen à part entière. Elle fera l'objet d'une attention spécifique dans les politiques que nous mènerons.

C'est la raison pour laquelle nous articulerons ces politiques autour de 4 grands thèmes : l'amélioration de l'accessibilité des espaces et des services publics, l'intégration des enfants souffrant de handicap, l'accessibilité à l'emploi, la culture et le sport et le développement de structures d'accueil.

Notre action portera sur plusieurs projets concrets, sans que cette liste soit exhaustive :

- proposer une description de l'accessibilité de chaque bâtiment de la commune via l'alimentation d'une des bases de données existantes (Indice passe partout, Accesscity, etc..) ;
- faciliter **l'accès aux espaces publics dont les parcs et les bois communaux** (inclusion des personnes handicapées dès le début de la conception, systématisation des places de parking, généralisation des trottoirs inclinés,...) ;
- veiller à la présence d'un nombre adéquat **d'emplacements entretenus, visibles et clairement définis**, en particulier aux abords des bâtiments communaux accessibles au public, des CPAS, des centres médicaux et des pharmacies, et veiller à indiquer ces emplacements et les lieux accessibles aux personnes en situation de handicap sur les plans de la Ville ;
- améliorer **l'accessibilité de l'information** communale en généralisant la présence des tablettes de traduction en langue des signes à toutes les mairies de quartier ;
- prévoir la **traduction en langue des signes lors de la diffusion des séances du conseil communal sur internet** ;
- développer le site internet de la Ville pour qu'il obtienne le label « anysurfer »¹;

¹ Label belge de qualité pour des sites internet accessibles à tous

- augmenter le nombre de logements collectifs adaptés aux personnes en situation de handicap afin de favoriser leur autonomie et les inclure dans la collectivité urbaine ;
- prévoir, lors des rénovations ou constructions de logements, un certain nombre de **logements adaptés aux personnes à mobilité réduite** ;
- devenir partenaire de l' « **European Disability Card** », qui favorise l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, au sport et aux loisirs et qui offre une série d'avantages dans ces domaines.
- favoriser l'intégration des élèves handicapés dans l'enseignement ordinaire par un suivi et des infrastructures adaptés ;
- encourager les expériences pilotes de classes d'inclusion qui consistent à créer des collaborations entre une classe spécialisée de type 8 accueillant des élèves souffrant de divers handicaps, et une classe ordinaire au travers d'échanges d'élèves et de professeurs ;
- soutenir l'organisation à l'école d'activités de sensibilisation aux difficultés rencontrées par les jeunes en situation de handicap dans les classes (initiation à la langue des signes, parcours du chaisard, parcours dans le noir...) ;
- encourager les équipes pédagogiques et les équipes de puériculteurs à suivre des formations favorisant l'intégration des élèves à besoins spécifiques ;
- favoriser les expériences d'intégration par le travail de jeunes en situation de handicap, à travers des dispositifs tels que « Eté solidaire » ;
- informer du niveau d'accessibilité des événements socioculturels et/ou sportifs ;
- promouvoir le handisport notamment en soutenant les clubs ;
- accroître et diversifier l'offre dans les bibliothèques de livres pour personnes aveugles et malvoyantes (audiolivres, livres en braille, livres en gros caractères) ;
- organiser des formations TIC (utilisation des smartphones, cours d'informatique,...) à destination de personnes en situation de handicap ;

- ouvrir la programmation culturelle à la langue des signes, au sous-titrage et à l'audiodescription.

7.5. Porter une grande attention aux aînés

Ce n'est un secret pour personne, nous vivons de plus en plus longtemps. Il y a beaucoup plus de personnes âgées dans notre société qu'à n'importe quelle époque de l'histoire. Le problème est que de nombreux aînés se retrouvent isolés pour diverses raisons. Ils sont en proie à la solitude la plus totale. L'Echevinat des Solidarités, de la Cohésion Sociale et du Droit des Personnes entend mettre tout en œuvre pour remédier à cela. Le Collège sera particulièrement attentif à cette problématique.

Le projet est d'organiser des ateliers solidaires pour lutter contre la solitude et retisser du lien entre ces personnes et le reste de la société. Ces ateliers comprendront des petits déjeuners, organisés dans les différents quartiers de Liège. Tout d'abord pour rassembler les pensionnés du quartier et pour que ceux-ci puissent relayer l'information à leurs connaissances. Ces déjeuners commenceront en septembre 2019.

La deuxième étape du projet consiste à la création d'« ateliers papote » qui seront pour les personnes âgées l'occasion de discuter ou débattre ainsi que de se rencontrer. Ensuite, de nombreuses sorties culturelles variées (cinéma, expositions, musées, etc) seront organisées.

Nous développerons des politiques qui visent à garantir l'autonomie des aînés et à assurer leur participation à la vie sociale et publique en tenant compte de leurs spécificités.

Nous rencontrerons ces objectifs notamment par plusieurs propositions concrètes :

- continuer à rendre **l'espace public plus sûr et plus convivial**, par exemple en réglant le temps des feux pour permettre aux piétons les plus lents de traverser en toute sécurité, en aménageant les espaces verts avec des aires de repos (bancs publics) et en organisant des marches exploratoires afin d'identifier avec les aînés les espaces publics à mieux sécuriser ;
- collaborer à la poursuite judiciaire systématique des actes de violence (y compris psychologique) à l'égard des personnes âgées ;

- développer encore davantage les **services publics d'aide à domicile** et les centres de coordination des soins et de l'aide à domicile, et en garantir la qualité afin de rencontrer la demande de la grande majorité des aînés de vivre chez eux le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possibles ;
- **adapter la politique du logement public** pour rencontrer les besoins spécifiques des aînés à revenus modestes, prévoir lors de la construction ou la rénovation des logements publics que ceux-ci soient adaptables : largeur des passages entre pièces, suppression des différences de niveaux, douches de plain-pied, etc.;
- **poursuivre les investissements** visant à diversifier les formes d'hébergement telles que les résidences-services, et plus particulièrement les résidences-services sociales dont l'objectif est d'être accessibles aux personnes disposant de revenus modestes, et les formes de logement qui favorisent la cohabitation intergénérationnelle (accueil familial, habitat « kangourou », coopératives d'habitat, etc.) ;
- en ce qui concerne les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, évaluer les besoins à 10 ans et programmer l'offre d'hébergement à due concurrence, de qualité et à un prix abordable, tout particulièrement dans le secteur public.
- **amplifier le système de « taxi social » qui existe actuellement au niveau du CPAS** pour prendre en charge les aînés (mais aussi les PMR) et les amener vers les commerces, hôpitaux,... puis les reconduire à leur domicile ;
- encourager le développement de projets « Seniors consultants » composés de travailleurs, d'artistes, d'artisans à la retraite qui partagent leur expérience en venant en aide à des associations, écoles, projets de développement local (par exemple, projets de parrainage) ;
- en plus des Maisons intergénérationnelles, instaurer un guichet réservé aux personnes de 60 ans et plus ;

- améliorer la collaboration entre l'autorité politique et le Conseil Consultatif Communal des Aînés — CCCA et rendre du sens à sa qualité d'organe consultatif ;
- faciliter les démarches administratives des personnes âgées ou en situation de handicap pour qui se déplacer représente beaucoup de difficultés
- soutenir les coins d'échanges de livres dans les quartiers.
- développer des formations à l'usage d'un ordinateur et d'un smartphone pour aider les seniors à accéder activement à l'information et communiquer par internet.
- poursuivre la **prévention** initiée avec les Clubs de pensionnés concernant le **vol par ruse et le cambriolage**.

7.6. Lutter contre toutes les discriminations

Parmi les citoyens liégeois, certains font régulièrement l'objet de stigmatisation particulière liée à leur origine ou à leur orientation sexuelle.

Nous devons combattre avec force ces attitudes et mettre en place un véritable plan de lutte contre toute forme de discrimination, en particulier celles qui subsisteraient au sein des services publics.

Tous les leviers éducatifs, de soutien aux associations et de formation de tous les types d'agents des services publics seront activés pour lutter contre cette réalité.

En particulier, nous soutiendrons les projets, notamment en éducation permanente, qui viseront la lutte contre les propos haineux et la sensibilisation à l'usage éthique des réseaux sociaux en particulier en ce qui concerne la lutte contre le racisme, le sexisme et l'homophobie.

Nous étudierons également la possibilité d'aider à la **création d'un lieu d'hébergement d'urgence pour les jeunes LGBT** en rupture avec leur famille, chassés de chez eux, en collaboration avec la Fondation Jarfi.

Nous plaiderons auprès des autorités judiciaires pour une poursuite systématique des agressions à caractère homophobe.

En ce qui concerne l'inclusion des personnes étrangères ou d'origine étrangère vivant à Liège, nous poursuivrons l'ensemble des actions menées de manière continue dans le cadre de **la politique d'interculturalité**, qui vise à valoriser les différentes communautés présentes à Liège et à rapprocher les citoyens aux origines diverses dans le but de créer un sentiment d'appartenance commun à une communauté liégeoise de valeurs.

C'est dans cette optique également que nous implémenterons un projet de traduction des informations les plus importantes et utiles aux citoyens reprises sur les sites web de la Ville et du CPAS vers les langues les plus fréquemment rencontrées dans la population liégeoise non-francophone et ce sur la base d'un critère objectif de démographie.

7.7. Développer les liens de proximité

Au-delà de l'attention particulière à apporter à certaines catégories de la population, nous accentuerons la cohésion sociale à l'échelle de chaque quartier de Liège pour diffuser auprès de toute la population un état d'esprit positif, ouvert et convivial.

Le quartier, c'est l'échelon de base de la vie quotidienne, le lieu où l'on est amené à côtoyer les autres et où les gens se rencontrent et se connaissent.

Il est donc essentiel de permettre aux personnes vivant dans un quartier de pouvoir vivre harmonieusement avec les autres de la manière la plus apaisée possible.

C'est la raison pour laquelle nous veillerons à **renforcer les dispositifs de prévention et de proximité** (médiateurs, agents de prévention, éducateurs de rue,...), à conforter ou à développer les services publics décentralisés (mairies de quartier, commissariats de police, bibliothèques, ...) et à faire en sorte que chaque quartier soit doté des équipements qui permettent de rencontrer les besoins de la population au quotidien. L'identification des besoins se fera avec les habitants.

VIII. Une Ville où l'on s'émancipe grâce à l'enseignement, la culture et le sport

8.1. L'enseignement pour toutes et tous

L'enseignement sera une de nos principales priorités. Avec la culture, ils constituent les leviers essentiels pour transmettre le savoir, la connaissance et les valeurs qui permettent à chacun de se construire et de devenir un citoyen à part entière.

La transmission des clés pour décoder les enjeux est particulièrement importante dans notre société, où les repères sont brouillés et les sources du savoir et d'information non-certifiées.

Le Collège entend procéder aux **Etats généraux de l'enseignement communal liégeois**.

Dès lors, une étude prospective à durée limitée sur l'avenir et le redéploiement de l'enseignement communal liégeois sera menée.

Nous associerons à la réflexion tous les acteurs de l'enseignement : élèves, professeurs, parents, directeurs, éducateurs, personnel administratif et technique, acteurs économiques et culturels.

La promotion et la défense de l'enseignement communal liégeois à tous les niveaux est un de nos objectifs : que ce soient les crèches et les milieux d'accueil, l'enseignement fondamental, maternel et primaire, l'enseignement secondaire, général, technique et professionnel, le supérieur, la promotion sociale, l'enseignement spécialisé et l'artistique, tous méritent notre attention.

La Ville, fière de son enseignement artistique, en poursuivra son développement à tous niveaux.

Pour **l'enseignement maternel et primaire**, le Collège se concentrera sur l'apprentissage des fondamentaux, le sport, l'informatique, les synergies entre les écoles et les lieux de culture, les comités de parents et proposera de généraliser l'apprentissage d'une seconde langue dès la première primaire.

En ce qui concerne **l'enseignement secondaire**, nous veillerons à renforcer les programmes d'immersion en langue étrangère, redynamiser une promotion claire et plus efficace, approfondir la connaissance de la langue française, la maîtrise de l'informatique, favoriser l'accès à la culture et les synergies entre les écoles et les associations sportives

Nous mettrons un point d'honneur à soutenir **l'enseignement technique et professionnel** en valorisant les stages en entreprises, particulièrement les fleurons liégeois, en informant les jeunes sur ces filières et en encourageant les programmes d'investissement en matériel de formation et de formation continue des enseignants

Les moyens accordés à l'enseignement seront utilisés pour garantir **un enseignement accessible à tous**.

A cet égard il est essentiel que tous les enfants puissent participer aux activités et voyages organisés dans le cadre scolaire.

Notre objectif est bien de tout faire pour atteindre la **gratuité scolaire effective**.

Pour que notre enseignement joue pleinement sa mission de s'adresser à toutes et tous, nous veillerons à maximaliser la fréquentation de l'école maternelle, en particulier par les enfants issus de milieux moins favorisés et **nous augmenterons le soutien aux écoles de devoir** et amplifierons nos propres dispositifs de soutien scolaire.

Ces dispositifs sont essentiels pour les enfants qui n'ont pas chez eux de lieu au calme pour étudier ou qui rencontrent des difficultés sans pouvoir faire appel à des personnes de référence dans leur entourage.

Nous accorderons une attention particulière à l'encadrement des enfants après l'école, dans les cadres des **garderies gratuites** et veillerons à valoriser au mieux ces périodes.

Nous continuerons également à soutenir les **projets pédagogiques innovants**, tels la pédagogie Freinet et la pédagogie immersive en anglais, néerlandais et en allemand, à garantir la liberté de choix des parents, élèves et étudiants pour les cours de langues pour les options scientifiques techniques et artistiques et de manière générale à assurer l'ouverture de l'enseignement communal sur les défis sociétaux majeurs.

Ainsi, **l'éducation à la citoyenneté** qui implique l'apprentissage du débat démocratique, l'accès à la culture, le rejet du racisme et de toute forme de discrimination sera poursuivie. Nous veillerons également à assurer une éducation à la sexualité de qualité (EVRAS) pour tous les élèves et qui abordera a minima les 11 thématiques recommandées par l'OMS. Les disciplines scientifiques seront aussi soutenues notamment pour **sensibiliser aux enjeux climatiques** et identifier les véritables obstacles à surmonter.

Dans la poursuite de l'opération « ma commune dit awè » nous intensifierons le programme de formation didactique au wallon.

La lutte contre le décrochage scolaire, sous toutes ses formes, constituera une priorité transversale pour tous les intervenants du milieu scolaire, avec l'objectif d'intervenir le plus en amont possible au bénéfice des enfants.

Nous poursuivrons **l'effort entrepris dans le domaine des bâtiments scolaires**, à la fois en termes de création de **nouvelles classes** (création de nouvelles implantations ou extension d'écoles existantes) pour accompagner l'accroissement de la population scolaire, et en termes **d'amélioration des bâtiments existants**, notamment sur le plan énergétique.

Enfin, au-delà de l'accessibilité à assurer pour toutes et tous et des investissements dans le cadre de vie scolaire, nous voulons encore améliorer les éléments suivants :

- privilégier systématiquement, dans les **repas scolaires** fournis par ISOSL, les produits issus de l'agriculture locale, de l'agriculture biologique, les produits locaux ou de saison et ceux du commerce équitable et faire découvrir les menus végétariens;
- dans les écoles secondaires et supérieures, remplacer là où il y en a, les distributeurs de nourriture et boissons par des produits locaux et/ou bio;
- tenir compte, dans le cadre de la rénovation des infrastructures, d'aménagements qui permettent **l'accueil des personnes à mobilité réduite** ;
- poursuivre l'aménagement des abords des écoles, en instaurant des « **rues scolaires** » telles que prévues par le code de la route ;

- développer des **plans de déplacement scolaire** afin de favoriser l'accès aux écoles à vélo, à pied ou en transport en commun ;
- créer des espaces de convivialité aux abords des écoles afin de favoriser les contacts entre les parents et avec les enseignants ;
- aménager les cours de récréation en verdurant celles qui le sont insuffisamment et en créant des espaces de jeux adaptés aux activités ludiques des enfants ;
- développer des aires de culture et potagers pédagogiques déjà mis en place dans plusieurs implantations ;
- apporter un renfort aux directions pour faire face à la **surcharge administrative** ;
- soutenir et renforcer les actions des centres PMS dans les écoles afin d'aider les familles en difficulté dans leur rôles éducationnel
- renforcer la **lutte contre le harcèlement scolaire**.

8.2. La culture comme outil d'émancipation, de cohésion sociale et d'attractivité

La Ville a beaucoup investi, tant en infrastructures qu'en fonctionnement, dans le domaine de la culture ces dernières années, avec d'incontestables succès tel la Boverie.

Il convient désormais de tirer tout le potentiel de ces nouvelles infrastructures, en particulier nos musées, par une politique de programmation et de communication coordonnée au service de trois desseins : l'émancipation individuelle, **la cohésion sociale et l'attractivité nationale et internationale**.

Ces trois objectifs constitueront le fil rouge de notre politique culturelle dans tous les domaines.

Nous souhaitons **accroître significativement le public et la pratique culturels** pour faire en sorte que des personnes de tous horizons, de toutes origines et de toutes conditions s'adonnent à une pratique culturelle, quelle qu'elle soit, ou

s'émerveillent devant une œuvre ou un spectacle et partagent cette passion positive avec d'autres citoyens.

C'est la raison pour laquelle de multiples passerelles seront créées entre les écoles, les bibliothèques, les académies et les institutions culturelles.

Nous veillerons aussi à ce que **nos artistes et institutions culturelles poursuivent leur politique d'ouverture sur le monde**, tant par la diffusion et la production de leur travail à l'étranger que par l'accueil du public international.

Ces échanges, ce brassage, cette émulation, dans tous les domaines, participent d'une valeur que nous voulons développer à l'échelle de la ville et de ses citoyens : l'ouverture d'esprit.

A cette double fin, nous proposerons de :

- compléter l'équipement de nos quartiers en **infrastructures culturelles de proximité** et ancrer la culture sur tout le territoire communal par la diffusion des initiatives culturelles. **Chaque quartier fera l'objet d'un plan d'actions culturelles;**
- développer la lecture publique dans les quartiers en valorisant les bibliothèques et leurs collections ;
- soutenir toutes les formes de culture populaire ou d'expression nouvelle et d'événements culturels développés par les associations ;
- associer les artistes locaux à **l'aménagement et à l'embellissement des espaces publics** en faisant de Liège un véritable théâtre à ciel ouvert. A ce titre, Liège entend devenir une Ville de street art en créant des parcours urbains ;
- créer un **lieu d'expression pour l'art contemporain** ;
- faire connaître Liège en mettant en évidence les figures marquantes de son histoire;
- coordonner la diffusion de l'information culturelle via les réseaux sociaux ;
- valoriser la pratique de l'art par les amateurs ;

Dans la perspective du choix de la **capitale culturelle européenne** (qui revient à la Belgique) en 2030, un appel à candidature sera lancé en 2024. Afin de décider suffisamment en amont de notre volonté – ou non – de déposer la candidature de notre Ville, **nous consulterons les forces vives liégeoises et les acteurs de terrain afin d'examiner l'opportunité d'une telle démarche.**

8.3. Encourager la pratique sportive

La Ville mettra tout en œuvre pour **développer la pratique sportive par le plus grand nombre** de citoyens.

En effet, le sport est un formidable outil à soutenir et à développer car il est bénéfique pour la santé, il est vecteur d'intégration et de valorisation personnelle et il est aussi un facteur d'égalité entre les citoyens.

Pour cela, nous veillerons à faire en sorte que tous les publics soient incités à pratiquer une activité sportive dans de bonnes conditions.

Pour rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre, nous mettrons en place les initiatives suivantes :

- développer les conditions permettant la pratique quotidienne du vélo et de la marche à pied dans ses activités de tous les jours ;
- prévoir une **tarification préférentielle** dans les infrastructures communales pour les personnes domiciliées à Liège ;
- assurer une accessibilité à toutes et tous à la nouvelle piscine de **Jonfosse** ;
- **soutenir les clubs sportifs** s'occupant durablement d'un nombre significatif de jeunes, par une prise en charge de certains frais de fonctionnement ;
- développer les rencontres des personnes de tous âges à travers l'organisation de **manifestations gratuites** telles que jogging, randonnées cyclistes, marches sportives,... ;
-

- Poursuivre et amplifier les investissements dans les **infrastructures sportives communales** ;
- poursuivre l'installation d'équipements fitness dans l'espace public et encourager le **sport de rue** en créant des infrastructures légères et polyvalentes de proximité (skate park, roller, plaines de sport,...) en concertation avec les publics visés ;
- Etudier l'installation de nouvelles fontaines à eau potable équipées de bouton-poussoir sur les sites fréquentés par les sportifs ;
- promouvoir l'utilisation des **chèques sport**, permettant aux plus démunis d'accéder à la pratique d'un sport et augmenter leur nombre ;
- encourager l'implantation de sports nouveaux (football américain, base-ball, paddle...) ;
- lancer un appel à candidatures spécifiques à deux nouvelles catégories de clubs : **le sport-seniors et les handisports** (soit sous la forme de clubs spécifiques, soit sous la forme de sections dans les clubs existant ;
- développer une politique spécifique pour inciter les jeunes filles à pratiquer un sport ;
- développer l'organisation des stages sportifs durant les congés scolaires ;
- soutenir les manifestations sportives à caractère national ou international qui émergent chaque année.

D'autres projets seront lancés à l'initiative du Collège comme la restauration et la promotion des **parcours vitae**, la rénovation/construction des équipements existants/nouveaux selon des priorités fixées en concertation avec Liège-Sports, **l'analyse de toxicité des terrains synthétiques** ou encore des **projets sportifs qui mettront en lumière des figures connues du sport liégeois**.

Par ailleurs, la Ville étudiera la manière de soutenir de façon adéquate les équipes représentatives de Liège dans les différentes disciplines sportives.

Parallèlement à l'initiation aux pratiques sportives, la Ville de Liège lancera une vaste opération de sensibilisation des plus jeunes aux dangers de la « malbouffe » et luttera contre le phénomène d'obésité, notamment infantile.

IX. Une Ville qui développe l'emploi, l'économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine

Liège est incontestablement la capitale économique mais aussi commerçante et touristique de la Wallonie.

Ce constat doit nous inciter à tirer parti de cette réalité au profit de nos citoyens car elle est pourvoyeuse d'activités et d'emplois générateurs de richesse pour toutes et pour tous. C'est un enjeu fondamental pour notre ville qui compte encore un trop grand nombre de personnes sans emploi, en particulier chez les jeunes

Bien sûr, la Ville ne détient pas tous les leviers en la matière, mais elle peut, par une politique volontaire et attractive, renforcer son tissu économique et son attrait commercial et touristique pour créer de la richesse et des emplois.

9.1. Créer de l'activité et de l'emploi

Pour développer l'activité économique et l'emploi, nous proposons notamment de :

- faire jouer pleinement à la Ville son **rôle d'employeur public**, en renouvelant les opérations de **nominations** et en **pérennisant les agents APE**. En outre, le Collège initiera une expérience pilote **de réduction du temps de travail** dans des métiers ciblés pour leur pénibilité. Cette expérience pilote fera ensuite l'objet d'une évaluation ;
- rédiger des cahiers des charges de marchés publics davantage tournés vers les PME et les indépendants, et **luttant activement contre le dumping social** et environnemental par la généralisation des clauses éthiques, sociales et environnementales pour des marchés publics durables et de proximité,
- insérer des **clauses sociales** dans les marchés publics de la Ville qui s'y prêtent pour favoriser la formation des jeunes Liégeois.es par la pratique de terrain;
- réaliser, avec les opérateurs publics, les syndicats et les associations, des projets valorisant les savoirs et les compétences de ceux qui, faute de diplôme ou d'expérience utiles, sont exclus du marché de l'emploi ;

- poursuivre le soutien à la mise en place d'une nouvelle filière économique alimentaire locale ayant comme marché principal l'aire urbaine de Liège ;
- renforcer les structures d'appui de l'apprentissage du français pour élèves non-francophones et de remédiation pour tous ceux qui éprouvent des difficultés.
- continuer à **soutenir l'Université de Liège** dans son rôle de création d'emplois (spin off) ;

De manière plus générale, nous entendons **favoriser l'esprit d'entreprendre** en rapprochant les acteurs de l'enseignement et du monde entrepreneurial et en sensibilisant les jeunes à la création de leur propre activité.

A ce sujet, nous soutiendrons, par toutes les formes appropriées, **l'économie sociale et solidaire**, ainsi que l'économie circulaire, notamment via la création des coopératives.

Nous réaliserons également le **cadastre des Parcs urbains d'implantation de PME à développer et des chancres industriels à assainir** et nous déterminerons une stratégie d'accueil du secteur tertiaire (bureaux), dont l'implantation privilégiée se situera dans le quartier des Guillemins à proximité de la gare TGV.

La Ville proposera de **coordonner les actions en matière d'investissements « bureaux » et « entreprises »** à l'échelle de l'arrondissement et en particulier avec les gestionnaires des terrains autour de Liège Airport pour éviter qu'une concurrence improductive ne se développe entre la Ville-centre et la zone aéroportuaire.

9.2. Soutenir le commerce

On mesure la santé économique d'une Ville, notamment, à l'implantation et au développement de ses entreprises et de ses commerces.

Liège peut se réjouir d'être le 3ème pôle commercial de Belgique.

Mais le commerce doit être vigilant vu les écueils auxquels il doit faire face : la concurrence de complexes commerciaux en périphérie, l'attractivité de villes limitrophes nationales ou non, le développement de la vente en ligne, ...

Les maîtres-mots en matière de commerce seront « écoute », « proximité », « communication » et « soutien ».

Le premier axe d'action se déclinera notamment par :

- le développement du Bureau du Commerce avec un accueil encore plus efficace des candidats commerçants et/ou investisseurs ;
- la modernisation de l'Observatoire du Commerce afin que la cartographie des potentialités commerciales – notamment, via les cellules vides - soit renforcée
- la maximalisation de l'efficience de « The Place to Shop
- la création d'un référent – Monsieur/Madame Commerce – au cœur de l'Administration du Commerce. Il s'agira de la personne à qui pourra s'adresser tout commerçant sédentaire ou ambulancier (voire toute personne intéressée par le commerce) pour toute question, observation, critique ou demande d'aide.

Ces différents outils permettront notamment d'encourager la différenciation de l'offre commerciale, gage de son originalité pour affirmer le pôle commercial liégeois et singulièrement son hyper-centre.

C'est dans cet esprit que nous **poursuivrons également l'opération CREASHOP**, qui a permis dans plusieurs artères (Souverain-Pont, ...) d'attirer des artisans et des commerçants locaux qui ont pu développer leur enseigne et apporter une âme particulière dans les rues où ils sont implantés.

Nous développerons donc cette démarche qui, au-delà de permettre à des « petits » commerçants d'accéder à des emplacements prisés et de qualité, donnera aux pouvoirs publics **la capacité de réguler l'offre**, c'est-à-dire de choisir la nature des commerces qui s'installent dans les lieux concernés.

Le partenariat avec Liège Gestion Centre-Ville sera précisé dans son rôle d'outil de terrain permettant la mise en place d'un mécanisme d'impulsion et de coordination.

Dans un objectif d'émulation, un **Label du Commerce** de la Ville de Liège sera créé et décerné annuellement par le biais des catégories objectivées telles que la qualité d'accueil, l'attractivité et/ou réputation internationale (l'accent sera notamment mis sur la coopération Euroregio MAHL), le développement durable et/ou économie circulaire, l'accessibilité aux PMR, le savoir-faire artisanal, un concept innovant ou une fonction sociale et/ou associative.

L'accent sera mis sur la valorisation de la potentialité des cellules vides par des animations ponctuelles doublées d'une politique volontariste de recherche d'affectation commerciale ou autre. Des rencontres périodiques seront organisées par l'Echevinat avec l'ensemble des acteurs de la vie commerciale (associations de commerçants, fédérations professionnelles, ...) et des campagnes d'attractivité, de recommandation et d'épaulement du Commerce liégeois seront organisées.

Toutes ces mesures et collaborations donneront aux autorités d'excellents moyens d'actions pour développer le **deuxième axe d'intervention** : La qualité du cadre de vie dans lequel s'inscrivent les commerces.

Nous veillerons à assurer un cadre convivial et accessible au plus grand nombre de chalands possibles, notamment en **poursuivant la piétonisation** de notre hypercentre et des quartiers dans lesquels une polarité commerciale existe. Dans ce cadre, il faudra néanmoins veiller à ce que l'espace public soit ouvert au plus grand nombre et garantisse une certaine fluidité, particulièrement, aux PMR, seniors, femmes enceintes,...

Un **système de navettes douces et respectueuses de l'espace piétons** sera réfléchi tel que le cyclo-pousse ou le rickshaw. La mise à disposition de fauteuils roulants pour les PMR plus spécifiquement sera également envisagée.

Cette qualité se retrouvera également **dans l'amélioration progressive des enseignes commerciales** qui envahissent la Ville de manière disgracieuse. Ce travail de longue haleine tendra vers une harmonisation du visuel utilisé par les commerçants.

La problématique des **terrasses** sera également abordée avec les commerçants, de manière à ce que les dispositifs illégaux et manifestement dangereux pour les usagers de la voie publique soient démontés. Un travail de longue haleine sera également entamé pour harmoniser le mobilier dans le cœur historique.

La collaboration sera aussi stimulée entre la ville et les commerçants pour favoriser la tenue de **nocturnes** et pour organiser la promotion de Liège en tant que Ville de shopping, y compris via le web et les réseaux sociaux.

Nous poursuivrons également l'action fédérative de la ville en matière **d'e-commerce** afin d'épauler les petits commerçants et indépendants dans leur stratégie de vente en ligne.

Nous soutiendrons par ailleurs l'utilisation de la **monnaie locale (le Val'heureux)**

Un **troisième axe** sera consacré aux **commerces de quartier et aux activités commerciales ambulantes**. Cela se déclinera par les actions suivantes :

- la poursuite des identités commerciales de quartiers en partenariat avec les commerçants, les associations et les comités de quartier.
- l'amélioration de l'encadrement et de l'organisation des marchés et activités ambulantes avec une attention spéciale réservée au Marché de la Batte à dessein de sa redynamisation et du parachèvement du dossier de son classement comme chef d'œuvre au patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles initié début 2016.

Priorité sera donnée à un soutien renforcé, via des mesures d'accompagnement et autres, des commerçants impactés par des travaux publics avec **une attention toute particulière pour ceux concernés par le chantier du Tram : nous augmenterons les moyens budgétaires consacrés aux indemnités**.

Enfin, nous avons pris la décision **qu'il n'y aurait plus de création et / ou d'extension de centres commerciaux de taille importante sur le territoire communal liégeois**. Cette décision est la suite logique du SDALg qui prévoit un moratoire à l'échelle de l'agglomération à l'égard de tout projet additionnel de centre commercial.

9.3. Miser sur le tourisme

En ce qui concerne le tourisme, nous développerons l'offre, les équipements, la promotion et l'accueil.

L'offre touristique et culturelle liégeoise s'est notamment étoffée grâce à la valorisation des Coteaux de la Citadelle et la mise en service de la navette fluviale.

Nous développerons encore cette offre en stimulant la création de nouvelles propositions en matière de tourisme culturel, de tourisme mémoriel, de tourisme

d'affaires (en lien avec le Palais des Congrès, l'Université et la Foire Internationale de Liège) et de grands événements qualitatifs de tous types.

A ce sujet, nous étudierons les modalités de création d'un « **Bureau des grands événements** » qui serait chargé de coordonner leur développement en collaboration avec le secteur privé.

Nous prendrons également les contacts avec nos représentants diplomatiques auprès de l'UNESCO pour identifier les monuments ou les éléments de patrimoine immatériel susceptibles d'être inscrits sur la liste du patrimoine mondial, cette reconnaissance étant le gage d'une notoriété accrue à l'échelle planétaire.

En termes d'équipements, nous réaliserons notamment avec plusieurs partenaires de l'Euregio Meuse-Rhin **une exposition permanente qui permettra de découvrir visuellement l'évolution de Liège de l'époque médiévale à nos jours** et ce, grâce à l'utilisation de technologies de pointe développées par l'ULiège.

Nous veillerons aussi à développer la promotion en lien avec la stratégie de marketing territorial mise sur pied à l'échelle de l'agglomération.

Enfin, **nous renforcerons l'accueil des touristes** par la sensibilisation de tous les acteurs locaux (taxi, policier, ...) à la réalité touristique, par une aide à la traduction des menus des cafés et restaurants, par la formation du personnel HORECA aux langues étrangères, par la création de nouvelles zones de parkings sécurisés pour les cars touristiques, par le développement des produits digitaux et par le déploiement d'une couverture WIFI plus importante dans nos Musées et autres lieux de visite.

9.4. Valoriser le Patrimoine

Le Patrimoine, c'est ce qui différencie Liège des autres villes wallonnes. Ce n'est pas un hasard si la moitié des monuments classés en Wallonie se trouvent à Liège. Le Patrimoine, c'est notre histoire écrite dans la pierre (monuments), dessinée par nos architectes (bâtiments), peinte sur des toiles (œuvres d'art), façonnée par nos ingénieurs (patrimoine industriel), plantée par nos jardiniers (sites naturels), créé par des Liégeois(es) passionné(e)s (patrimoine immatériel). Tout ce Patrimoine, notre histoire, doit être protégé, aussi au niveau communal notamment par :

- une politique des cultes concertée en adéquation avec les exigences urbanistiques ;
- l'approche d'une politique urbanistique en résonance avec son Patrimoine, sa restauration, sa mise en valeur, sa réaffectation ;
- le recensement des mécanismes de financement pour les restaurations de bâtiments classés ;
- l'intégration évidente du patrimoine dans la politique touristique communale en poursuivant le circuit des Collégiales, en créant un parcours touristique mémoriel 14-18, en intégrant le patrimoine contemporain au départ de la gare des Guillemins,...
- l'intégration du Patrimoine dans une logique économique : en réunissant, pour mettre en valeur leur savoir-faire, les entrepreneurs et les artisans liégeois spécialisés dans le secteur ;
- l'actualisation concertée des règlements sur l'uniformité des façades, des enseignes et des terrasses ;
- un grand événement patrimonial liégeois lors des « Journées du Patrimoine ».

X. Une Ville intelligente, ouverte sur le monde et qui s'affirme à l'échelle internationale

10.1. Le numérique et l'innovation au service des citoyens

Le numérique se développe de plus en plus rapidement et impacte aujourd'hui la quasi-totalité des aspects de la vie quotidienne d'une ville et de ses habitants. Il constitue, en outre, une des réponses aux défis que les villes seront amenées à relever à l'avenir et notamment les défis de la transition écologique, de la mobilité ou de la participation citoyenne.

En tant que capitale Économique de la Wallonie, la Ville de Liège doit faire figure de locomotive dans la transition numérique. Notre ville doit devenir un territoire intelligent et connecté, au service des citoyens.

Liège, **ville connectée** : se voulant à la pointe de l'innovation, Liège doit disposer d'une connectivité performante, qu'il s'agisse de couverture mobile ou de Wifi urbain, outdoor mais aussi indoor. Elle doit rapidement intégrer les réseaux de nouvelle génération qui permettra le déploiement de nouveaux services au citoyen, dans le respect des normes environnementales d'émission d'ondes.

Liège, **ville intelligente** : grâce aux nouvelles technologies, les données constituent un outil très performant d'aide à la prise de décision publique. Dans cette optique et au départ de zones de tests, la Ville de Liège continuera d'installer sur son territoire un nombre croissant de capteurs destinés à collecter des informations ou à orienter la gestion des usages et des infrastructures (éclairage intelligent, smart stationnement, poubelles intelligentes, etc), dans le strict respect de la protection de la vie privée. La Ville de Liège s'engagera également dans une dynamique volontariste d'ouverture des données publiques (Open Data), notamment spatiales, afin de permettre et de faciliter leur réutilisation. Cela permettra de placer Liège sur les cartes wallonne et belge de l'innovation

La Ville de Liège doit poursuivre le déploiement de **services publics numériques** pour faciliter les démarches administratives et l'accès à l'information en ligne, tout en accompagnant les citoyens les moins familiarisés aux outils numériques et informatiques dans cette transformation digitale grâce à une politique numérique **inclusive**.

Le Collège communal s'engage à réaliser une refonte de l'ensemble des processus permettant, par le recours à la technologie, de faciliter la vie des Liégeois.es, de leur faire gagner du temps et du pouvoir d'achat et d'améliorer le service au public.

Pour ce faire, nous proposons :

- **de supprimer d'ici 2024 l'ensemble des documents à apposer sur les véhicules** : qu'il s'agisse des tickets de stationnement, des cartes riverains,... les horodateurs seront remplacés afin de permettre un encodage de sa plaque d'immatriculation et les guichets de la ville (et l'E-guichet) permettront la délivrance de cartes dématérialisées.
- **de faire circuler des véhicules (communaux et de police) munis de scanner de plaques d'immatriculation** afin de contrôler le respect des différents types de stationnement. Les amendes seront traitées informatiquement et envoyées directement au contrevenant ;
- **d'évaluer le dispositif de stationnement « shop & drive »** qui a été lancé en juillet 2018 et qui permet un stationnement gratuit pendant 1/2h sur 226 emplacements. En cas d'évaluation positive, il sera étendu ;
- d'augmenter le nombre de démarches administratives réalisables via E-guichet, et l'ouvrir à un maximum de départements (notamment l'urbanisme) ;
- de participer à la mise en ligne en mode « **open data** » de jeux de données utilisables ;
- d'implémenter la délivrance automatique des « informations aux notaires » nécessaires lors de la cession de biens immobiliers ;
- de renforcer et améliorer l'utilisation de la plate-forme dédiée à l'alimentation locale notamment à travers l'échange d'informations des professionnels Horeca pour renforcer l'offre et la demande sur les produits locaux ;
- de créer une interface entre les citoyens de la Ville de Liège pour améliorer la gestion de l'espace public ;
- d'étendre le réseau de caméras de intelligentes ;

- d'encourager l'interactivité entre l'administration et les citoyens mais aussi entre les citoyens par le biais de plateformes collaboratives numériques voire de SMS automatiques aux citoyens qui en font la demande (partages d'informations diverses et pratiques sur la vie de la commune, plateforme de covoiturage, d'économie collaborative, utilisation d'applications utiles aux citoyens, etc.).

Cependant, une ville ne devient pas « intelligente » uniquement parce que le pouvoir public communal dématérialise ses procédures.

Elle devient intelligente si **un écosystème** susceptible d'attirer différents acteurs liés au monde du numérique, de la créativité et de l'innovation, se met en place.

A Liège, **dans le quartier de la Grand poste**, un tel pôle prend forme autour de Leansquare, Plug R, et le Collège veillera à appuyer son développement. C'est essentiel pour créer des emplois pour nos jeunes au cœur de la Ville.

10.2. Développer une stratégie d'affirmation internationale de Liège

Liège s'est dotée d'outils exceptionnels destinés à nous connecter au monde et à le faire venir à nous (gare TGV, aéroport, port fluvial, ...).

Ces équipements produisent depuis quelques années un **regain de notoriété et de fréquentation internationale**.

Liège possède également une Université complète, dont les nombreux départements, professeurs et chercheurs collaborent avec le monde entier, sans compter **les milliers de jeunes étrangers qui viennent apporter toute leur vitalité à notre Cité** dans le cadre des séjours Erasmus et autres.

Nos institutions culturelles (ORW, OPL, Théâtre de Liège, la Boverie, nos grands festivals musicaux et de cinéma...) accueillent nombre d'artistes et de spectateurs venus de tous les horizons.

Depuis peu, nous pouvons affirmer que Liège a retrouvé un potentiel d'attraction digne de son statut de Métropole.

Pour en profiter pleinement et faire en sorte que ce potentiel soit réellement porteur de richesses et d'emplois, nous pensons que le moment est venu **d'amplifier la**

stratégie de positionnement de Liège en Belgique et sur la scène internationale.

Cette stratégie d'affirmation développée à l'échelle métropolitaine (arrondissement), baptisée « **Liègetogether** », s'est concrètement mise en place depuis 3 ans.

Afin qu'elle puisse porter ses fruits, nous la renforcerons pour qu'elle s'inscrive dans la durée et rassemble les grands acteurs liégeois à l'international.

Cette stratégie d'image doit permettre d'attirer en Métropole liégeoise plus d'habitants, d'étudiants, de chercheurs, de créateurs, de touristes et d'investisseurs.

10.3. Ouvrir les citoyens sur le monde.

La politique internationale de la Ville sera prioritairement menée dans des champs d'action précis :

- la **coopération internationale au développement**, dans le cadre de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et de processus de coopération bilatérale décentralisée avec plusieurs villes du sud ;
- la valorisation des acteurs liégeois auprès de nos villes partenaires de longue date ou plus récentes ;
- le développement de relations de proximité avec les partenaires des pays limitrophes.

Nous privilégierons les actions et projets concrets, qui aboutissent notamment à un échange réciproque des publics en matière culturelle, touristique et événementielle ou qui permettent à la jeunesse de mieux appréhender le monde qui l'entoure. .

XI. Une Ville aux côtés de son Université et de ses Hautes écoles

L'Université est un des principaux atouts de notre ville. Il est nécessaire de renforcer nos liens avec ce partenaire.

Sur le plan économique, l'Université représente un bassin d'emploi majeur en tant qu'institution publique d'enseignement et de recherche (24.000 étudiants, 3000 enseignants et chercheurs, 1700 agents administratifs), en tant que pôle d'entreprises innovantes ou encore comme acteur de premier plan dans le domaine de la santé (à travers le CHU notamment).

Mais elle constitue aussi un gisement de ressources sociales au sens le plus large du terme : elle offre bien sûr un enseignement de haut niveau aux jeunes et aux moins jeunes, mais également une recherche qui nourrit au quotidien l'action sociale et l'action culturelle locale, à travers l'engagement de ses acteurs dans leurs missions de citoyenneté. La vulgarisation (Printemps des sciences, Maison des sciences de l'homme, Nuit des chercheurs), le partage et la production des savoirs avec les institutions culturelles liégeoises (Théâtre de Liège, Cité Miroir et Musées) et le secteur associatif (planning familial SIPS, par exemple) connaissent depuis plusieurs années un développement intense. **La complémentarité entre les actions de l'ULiège et de la Ville pour les habitants est essentielle et doit être vigoureusement soutenue**, comme le démontre utilement l'expérience du « Liège Labville » initiée depuis 2016.

Par une recherche scientifique publique bien ancrée dans des réseaux internationaux européens et mondiaux, l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers, l'Université est enfin l'un des principaux leviers d'une connexion entre le local et le global, d'une métropolisation qui soit au bénéfice réel du territoire et de tous ses habitants.

Pour renforcer l'impact de l'Université et des hautes écoles dans la ville, nous proposons d'amplifier la collaboration à travers les actions suivantes :

- améliorer l'accessibilité par tous les modes de déplacement ;

- **favoriser le retour de l'université au centre-ville.** Ce projet de long-terme, conforme en tous points au SDTAL, devra être étroitement concerté entre toutes les parties prenantes et a pour objectif de faire de Liège une ville de référence quant à l'intégration des étudiants et du corps universitaire dans la ville ;
- développer une politique de logements pour étudiants qui tient compte de la situation économique des familles. A cette fin, nous imposerons la réservation de 10% de kots sociaux dans tout projet de création d'au moins 40 logements étudiants ;
- répertorier et mettre en valeur les collaborations actives entre les enseignants-chercheurs et les acteurs locaux (institutions publiques, monde associatif), en particulier dans le secteur de l'action sociale, culturelle et de santé ;
- développer, par des financements adéquats, des projets de « Sciences citoyennes et participatives » sur des sujets d'intérêt public qui rencontrent les défis sociaux et environnementaux du XXIe siècle ;
- susciter, via des appels à projets de la Ville et un guichet ULiège spécialement dédié, l'implication de la recherche étudiante (mémoires de master) dans la production de l'expertise utile aux projets portés par la Ville (social, santé, environnement, arts, patrimoine, etc.) et favoriser ainsi l'acquisition de compétences et la transition vers l'emploi ;
- rassembler l'ensemble des intervenants pour **accroître significativement la mise à disposition de salles d'études collectives**, selon des horaires larges, pour permettre aux étudiants du supérieur d'étudier dans de bonnes conditions et sur un pied d'égalité ;
- enfin, amplifier les travaux du Liège-Labville, le « laboratoire de ville » mis en place par la Ville et l'Université pour travailler sur des thématiques de développement urbain, social et territorial au sens large. Le laboratoire se consacrera notamment à la question de la ville enseignante et étudiante.

XII. Une Ville citoyenne, transparente, aux finances saines et proche des Liégeoises et des Liégeois

12.1. Citoyenneté et participation

Tel qu'énoncé d'entrée de jeu, il nous paraît absolument nécessaire d'impliquer le plus de citoyens dans la gestion communale.

A cette fin, nous mettrons en place de **véritables outils de participation citoyenne** dans le cadre de l'élaboration des divers plans mentionnés dans la présente DPC (Schéma communal de développement territorial, plan de lutte contre la pauvreté,...) et nous activerons, dès 2019, un **budget participatif d'ampleur**.

Nous renforcerons également les capacités d'actions des comités de quartier et nous inclurons systématiquement les citoyens dans la conception des aménagements qui concernent leur quotidien.

La participation citoyenne sera également renforcée dans le cadre **du développement de projets urbanistiques dans les quartiers**.

A titre d'exemple, le Collège concertera les différents collectifs pour déterminer la manière de développer l'ensemble du **site de la Chartreuse** de manière cohérente et concertée. Cette façon de faire sera reproduite en d'autres endroits du territoire communal (Ry-ponet, Naniot-Molinvaux,...).

Au-delà de la participation citoyenne, nous veillerons à assurer une information la plus complète possible de la population via les canaux de communication de la Ville.

La plate-forme Open data sera progressivement complétée afin d'assurer la diffusion au plus grand nombre des données pertinentes en possession de l'administration.

En ce qui concerne les **conseillers communaux**, nous les inviterons à s'engager, lorsqu'ils siègent dans une instance paracommunale (intercommunale, ASBL, ...), à informer la direction générale de toute désignation les concernant au sein d'un organe décisionnel et à participer avec assiduité aux réunions auxquels ils sont conviés.

La liste de toutes les désignations des élus dans les ASBL communales et les intercommunales sera **disponible en ligne**.

En ce qui concerne le **contrôle des intercommunales**, nous veillerons à organiser systématiquement une commission générale avant chaque séance où le conseil communal est invité à se prononcer sur les ordres du jour des Assemblées générales, afin de débattre de ces questions avec les directions générales de chaque intercommunale concernée.

Il sera également demandé aux élus représentant la Ville de **rédiger un rapport à l'attention du conseil communal** sur les décisions prises par ces Assemblées générales et toute autre information pertinente.

Afin de renforcer l'information des citoyens, **tous les documents qui se rapportent au Conseil communal seront mis en ligne dès l'arrêt de l'ordre du jour par le Collège**, afin que tout citoyen puisse en prendre connaissance.

Dans un autre domaine, nous veillerons à **réduire la pression de la publicité sur l'espace public** en ne reconduisant pas les autorisations de panneaux publicitaires dans les lieux hautement fréquentés.

12.2. Etat civil et proximité

Le Citoyen est au cœur de la Ville raison pour laquelle l'Etat civil est un département important car concernant toutes les étapes clés de la vie de chaque citoyen : naissance, mariage, transcription du divorce, décès, ...

L'Etat civil est, aussi, incontournable quotidiennement de par la délivrance de multiples documents essentiels (carte d'identité, passeport, changement d'adresse, permis de conduire,...).

L'Etat civil se doit être au plus près du citoyen avec une communication permanente sur l'étendue des services qu'il peut rendre voire mettre en place :

- dons d'organes ;
- guide des nouveaux arrivants et des primo-arrivants (avec infos pratiques) ;
- référencement consulaire et diplomatique ;

- référencement des anciens combattants et liste des sépultures à importance historique locale ;
- liens avec DOGID (impact des actes d'EC sur l'identification et l'enregistrement des chiens) ;

La communication se doit d'être diverse mais, également, conjugée avec le numérique et les nouvelles technologies.

Dans cette perspective, la plate-forme e-guichet sera encore plus conseillée. Il est important de veiller à ce que les informations reprises sur le site internet de la Ville et consacrées à l'Etat civil soient, systématiquement et rapidement, mises à jour.

Dans une approche de proximité citoyenne, les fonctions des Mairies de quartier seront amplifiées avec une attention particulière apportée à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la continuation des traductions en langage des signes,...

La flexibilité des horaires des Mairies de quartier représente une priorité avec la poursuite des ouvertures du samedi matin dans certaines et des ouvertures nocturnes dans d'autres tout en veillant à une meilleure sécurisation des prestations des agents.

Par ailleurs, la Ville établira un partenariat avec le Médiateur régional wallon. Plusieurs communes ont déjà établi ce type de synergie. Le Médiateur est un référent pour les communes dans la gestion des conflits, il remplit une fonction fondamentale d'établissement ou de rétablissement de la communication et offre une possibilité de recours aux citoyens en litige avec les pouvoirs. Au travers de ce partenariat le Médiateur accompagnera et conseillera la Ville de Liège.

12.3. Des finances saines

Notre objectif principal est de proposer aux Liégeois(es) un budget pertinent et responsable et des structures transparentes et accessibles aux citoyens.

Dans ce cadre le Collège mènera un travail de réflexion à l'égard de certains règlements taxes.

L'objectif poursuivi sera d'harmoniser les règlements à l'évolution de la société et tenant compte de la situation des familles, dans le respect des principes définis par

les Cours et tribunaux, à l'aune des contraintes émises par la tutelle régionale en matière de recettes notamment.

Nous maintiendrons la publication du cadastre des subventions octroyées par la Ville.

Nous travaillerons dans ce cadre sur base d'une réflexion par secteur, d'un fonctionnement par mise en concurrence sur base d'une méthodologie praticable et d'un suivi rigoureux d'objectifs quantifiables dans le chef des structures subsidiées.

Enfin, le Collège portera une attention particulière à la perception de la taxe sur les immeubles inoccupés depuis longtemps.

XIII. Liège, précurseur en matière de Bien-Être Animal

Nous ferons du bien-être animal un enjeu citoyen.

Le Bien-Être Animal est une valeur fondamentale de notre société qui symbolise le vivre ensemble, le respect et l'harmonie. Aujourd'hui, le bien-être animal est une compétence à part entière.

Nous instaurerons dès lors des mesures visant à lutter contre la maltraitance et la négligence des animaux.

A l'échelon communal, nous sommes en prise directe avec les réalités de terrain et nous avons la capacité d'agir rapidement pour améliorer les conditions des animaux.

C'est pourquoi, la Ville :

- recourra aux services d'un vétérinaire communal qui sera le référent en matière de Bien-Être animal à Liège, disponible pour toutes les questions relatives aux animaux, compétent pour les campagnes de stérilisation, les dénonciations de maltraitance, négligence, cruauté envers un animal,... Cette personne pourra être consultée pour l'ensemble des projets en lien avec le bien-être animal ;
- disposera d'outils pour dénoncer les actes de maltraitance/négligence/cruauté et y assurer un suivi, en concertation avec la Région Wallonne et l'Unité du Bien-Être Animal ;
- veillera à davantage de libertés et d'accessibilité dans les commerces et lieux publics pour les personnes souffrant d'un handicap et accompagnées d'un chien d'aide ;
- créera un ou plusieurs parcs canins sur le territoire ; lieu où les propriétaires pourront laisser courir leurs chiens, leur permettre de se sociabiliser, sans déranger joggeurs, promeneurs et enfants, tout en respectant un règlement précis ;
- organisera plusieurs événements permettant aux propriétaires d'animaux de se rencontrer, d'échanger, d'obtenir des conseils ; notamment une Journée de l'Animal qui sera organisée dès 2019, ou encore un grand concours canin pour amateurs ;

- établira une liste positive des différents NAC permis sur le territoire de la Ville de Liège. Par ailleurs, des campagnes d'information seront mises en place pour éviter la vente de ces animaux à des sommes modiques, à des propriétaires inexpérimentés, n'ayant aucune idée des besoins spécifiques de ce type d'animal. Trop nombreux sont les NAC qui se retrouvent dans des centres de revalidation ou abandonnés dans la nature, ce qui peut s'avérer très dangereux pour la nature, voire pour l'homme.
- mettra sur pied un conseil du Bien-Être Animal qui permettra de recevoir et d'écouter les associations, vétérinaires, responsables de clubs canins, organisateurs d'expositions félines/canines,...

XIV. Une Ville au cœur d'une Métropole

La Ville de Liège est le cœur d'une réalité urbaine qui dépasse largement les limites des frontières communales.

Sur base de nombreuses contributions universitaires, nous pouvons affirmer que le bassin de vie urbain liégeois épouse peu ou prou les contours de l'arrondissement de Liège où vivent plus de 630.000 Liégeois.es.

Cet espace est, pour de nombreuses politiques, le territoire pertinent qu'il faut appréhender pour agir avec efficacité.

C'est la raison pour laquelle nous mettrons tout en œuvre pour **développer la coopération entre les 24 communes** que compte notre arrondissement et pour doter cet espace d'outils permettant de développer et de mettre en œuvre des visions communes.

A ce sujet, nous ne partons pas de rien puisque nous disposons depuis peu d'un **Schéma de Développement Territorial de l'Arrondissement de Liège** qui détermine les enjeux prioritaires du territoire et qui a pris, de manière concertée, 4 options fortes que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre : rééquilibrer la création de logements au profit de la ville-centre, limiter drastiquement la création de centres commerciaux, réaffecter 600 ha de zones désaffectées et développer l'agriculture alternative et les circuits-courts de production alimentaire.

Nous veillerons à mettre en place le suivi de ces décisions essentielles, notamment en participant à la **création d'une Agence de développement territorial à l'échelle de l'arrondissement.**

Nous nous appuierons également sur le Plan Urbain de Mobilité (PUM), en cours d'actualisation, pour mener une vraie politique coordonnée en la matière.

Au-delà du développement territorial et de la mobilité, nous veillerons à développer le rayonnement international de l'arrondissement de Liège et de ses acteurs principaux au travers d'une politique concertée de rayonnement (voir plus haut).

Afin d'anticiper l'avenir, nous préparerons au sein de l'ASBL Liège Métropole les **réformes** que nous souhaitons voir intervenir en Wallonie du point de vue de la **reconnaissance des Métropoles**.

Nous veillerons également à poursuivre notre dialogue permanent avec les instances **provinciales** liégeoises pour assurer les **synergies** voulues au bénéfice de la population.